

# Bilan statistique dimension internationale Erasmus+

Enseignement supérieur - Enseignement et formation professionnels

Appel 2025



Ce bilan statistique propose une analyse des données disponibles pour l'appel à propositions 2025 concernant notamment les budgets, les candidatures et les sélections, à l'échelle européenne et française.

Les actions d'Erasmus+ concernées sont les suivantes :

- Actions Erasmus Mundus
- Mobilités internationales dans les secteurs de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement et la formation professionnels (AC131, AC121, AC171)
- Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'Enseignement supérieur
- Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'Enseignement et la formation professionnels
- Actions Jean Monnet Enseignement et Recherche
- Echanges virtuels dans l'Enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse

Exploiter la palette des opportunités Erasmus+ relève d'une véritable stratégie d'établissement et permet de démultiplier les effets des activités, de garantir leur pérennité et leur efficacité.



## ◆ SOMMAIRE

◆ Synthèse - Appels à propositions 2025.....	3
◆ Lexique.....	4
◆ Les pays tiers non associés.....	5
◆ Les actions Erasmus Mundus.....	6
1. EMJM : un budget en baisse pour un nombre de candidatures en hausse .....	7
2. EMJM : la France présente dans 55% des candidatures .....	7
3. EMJM : 2025, une année record pour les projets sélectionnés coordonnés par la France .....	8
4. EMDM : un budget stable pour un nombre de candidatures toujours en hausse.....	12
5. EMDM : la France en tête avec un taux de sélection des projets français de plus de 41% .....	13
◆ Mobilité Enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure (AC171) .....	15
1. Plus d'un dixième du budget total disponible dédié à la France .....	16
2. 2025 : hausse des candidatures et renouvellement des candidats .....	16
3. Un taux de satisfaction budgétaire de 30,5%, à nuancer selon les régions .....	18
4. 50% des candidats ont obtenu un financement et 40% des projets régionaux sont financés .....	20
5. Nombre de projets financés et de mobilités attribuées par région .....	21
◆ La fenêtre de mobilité internationale dans l'Enseignement supérieur et l'Enseignement et la formation professionnels .....	22
Fort intérêt des établissements et organismes français pour cette opportunité. ....	23
◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement supérieur.....	24
1. Un budget en augmentation et un renforcement budgétaire du volet 3 de l'action .....	25
2. Une hausse inédite de 55% du nombre de candidatures .....	26
3. Un faible taux de sélection à nuancer selon les régions visées ou les volets de l'action .....	27
4. La part de projets sélectionnés coordonnés par des pays tiers non associés en hausse .....	29
5. La présence française dans les projets sélectionnés reste faible. ....	31
6. Une présence française répartie sur les continents.....	32
◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnels .....	33
1. Un budget important sur les Balkans occidentaux et l'Afrique subsaharienne.....	34
2. Une présence française moindre dans ce 4 <sup>e</sup> appel à propositions sélectif et concurrentiel .....	34
3. Une représentativité géographique large .....	35
◆ Actions Jean Monnet - Enseignement et Recherche .....	36
1. Un nombre de candidatures toujours en augmentation.....	37
2. Une présence française faible dans les modules, chaires et centres d'excellence .....	37
3. La France est partenaire d'un réseau thématique sélectionné .....	40
◆ Echanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse .....	42
1. Une présence française en hausse avec un doublement des candidatures .....	43
2. La France coordonne un projet, une première sur cette action depuis le début de la programmation.....	44

## ◆ Synthèse - Appels à propositions 2025

NB : ce bilan statistique a été réalisé à partir de novembre 2025, sur la base des résultats post-évaluation. Les données peuvent évoluer, notamment si la Commission européenne attribue des financements complémentaires permettant de sélectionner des projets initialement placés en « liste de réserve ». Les chiffres des appels à propositions 2025 seront alors actualisés dans le bilan 2026.

- **Action Erasmus Mundus** : vise la création de programmes de master intégrés mis en œuvre par un consortium d'établissements européens et/ou de pays tiers non associés au programme. La France garde sa position de leader sur cette action en nombre de projets sélectionnés qu'elle coordonne : 13 EMJM coordonnés en 2025, soit 35% des projets. Elle est présente dans plus de 75% des Masters sélectionnés. En 2025, la France est en 2<sup>ème</sup> position en nombre d'EMDM sélectionnés, avec 7 projets.
- **Mobilité internationale soutenue par les fonds de la politique extérieure – AC171** : favorise la mobilité des étudiants et du personnel en provenance et vers des pays tiers non associés au programme. En 2025, c'est 33,8% des mobilités demandées qui ont été financées. Ces mobilités sont majoritairement entrantes et d'études. Les zones géographiques les plus concurrentielles sont Amérique latine et du Nord, Asie et Pays de la Méditerranée. Les Balkans occidentaux mais aussi le voisinage oriental et le Moyen-Orient sont les zones les moins concurrentielles.
- **Mobilité internationale renforcée sur la programmation soutenue par les fonds obtenus au titre de l'action « mobilité intra-européenne » - AC131 et AC121** : permet de flécher jusqu'à 20% de sa subvention pour de la mobilité sortante vers les pays tiers non associés. En 2025, sur le secteur de l'Enseignement supérieur, c'est 79% des établissements qui envisagent d'utiliser cette option offerte. Sur le secteur de l'Enseignement et de la formation professionnels, c'est 1685 mobilités internationales qui sont financées.
- **Projets de renforcement des capacités - Enseignement supérieur** : soutiennent la modernisation des établissements et systèmes d'enseignement supérieur des pays tiers non associés. En 2025, la France augmente de 50% le nombre de candidatures déposées en coordination. Le taux de sélection au niveau européen baisse encore pour s'établir à 12,2%, à relativiser en fonction des régions et volets de l'action. En 2025, la France est présente dans 9 des 173 projets sélectionnés. Elle en coordonne 6.
- **Projets de renforcement des capacités - Enseignement et formation professionnels** : vise les capacités des organismes actifs dans le domaine de l'EFP pour renforcer la coopération entre les partenaires, améliorer la qualité et la réactivité de l'EFP face aux évolutions économiques et sociales. La France est encore peu présente sur cette action : elle participe à 5 des 73 projets sélectionnés dont 1 qu'elle coordonne.
- **Activités Jean Monnet** : favorisent l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études européennes dans le monde. A l'échelle européenne, le budget 2025 a baissé alors que le nombre de candidatures a augmenté. 4 projets français ont été sélectionnés en 2025 (1 module / 1 chaire / 2 centres d'excellence). La France est par ailleurs partenaire d'un des deux réseaux thématiques sélectionnés en 2025.
- **Echanges virtuels dans l'Enseignement supérieur** : La présence de la France dans les candidatures s'est renforcée en 2025 avec une hausse de 145% du nombre de candidatures impliquant la France. Elle n'est toutefois présente que dans 1 seul des 20 projets sélectionnés. Pour autant, elle coordonne ledit projet, une première dans l'actuelle programmation.

## ◆ Lexique

- Candidat (APPLICANT) : Organisation participante qui soumet une demande de subvention Erasmus+. Les candidats peuvent introduire leur demande à titre individuel ou au nom d'autres organisations participant au projet. Dans ce cas, le candidat endosse également la fonction de coordinateur.
- Coordinateur (COORDINATOR) : Organisation participante demandant une subvention Erasmus+ au nom d'un consortium d'organisations partenaires. Il représente les partenaires du projet vis-à-vis de la Commission européenne et agit en leur nom, assume la responsabilité financière, légale et qualitative de la mise œuvre du projet.
- Partenaire (FULL PARTNER) : Organisations participantes qui contribuent entièrement à la mise en œuvre du projet.
- Partenaire associé (ASSOCIATED PARTNER) : Certains projets peuvent compter des partenaires associés qui contribuent à la mise en œuvre de tâches/activités spécifiques du projet ou soutiennent la diffusion et la pérennité du projet. Ils ne sont pas considérés comme faisant partie du consortium ; ils ne reçoivent pas de financement et n'entrent pas en ligne de compte pour les conditions minimales de composition du consortium.
- Pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme (ex- « pays programme ») : ils sont au nombre de 33 actuellement, i.e. 27 Etats-membres de l'UE et 6 pays tiers associés au programme (Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie) qui participent pleinement aux actions du programme et qui le financent.
- Pays tiers non associés au programme (ex- « pays partenaire ») : il s'agit du reste du monde. Ces pays ne participent pas pleinement au programme, mais peuvent prendre part à certaines de ses actions (parfois seulement comme partenaires mais pour certaines actions comme coordinateurs/candidats). Dans le programme Erasmus+, les pays tiers non associés sont répartis en 14 régions.

## ◆ Les pays tiers non associés

INSTRUMENT FINANCIER : IPA 3 (INSTRUMENT DE PRE-ADHESION)	
Région 1 : Balkans Occidentaux	Pays APD* : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
INSTRUMENT FINANCIER : NDICI (INSTRUMENT DE VOISINAGE, DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION INTERNATIONALE)	
Région 2 : Voisinage oriental	Pays APD : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée	Israël Pays APD : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Région 4 : Fédération de la Russie	Russie
Région 5 : Asie	Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taiwan Pays APD : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam
Région 6 : Asie centrale	Pays APD : Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Région 7 : Moyen-Orient	Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar Pays APD : Iran, Iraq, Yémen
Région 8 : Pacifique	Australie, Nouvelle-Zélande, Îles Cook Pays APD : Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Région 9 : Afrique subsaharienne	Seychelles Pays APD : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Région 10 : Amérique latine	Chili, Uruguay Pays APD : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou et Venezuela
Région 11 : Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Saint-Christophe-et-Niévès et Trinité-et-Tobago Pays APD : Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname
Région 12 : USA et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada
Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

\*Pays APD : Pays éligibles à l'aide publique au développement

## ◆ Les actions Erasmus Mundus

Depuis 2021, l'action Erasmus Mundus se compose de deux lots différents qui font l'objet de 2 appels à candidature distincts et indépendants :

- Master conjoint Erasmus Mundus (*Erasmus Mundus Joint Master - EMJM*)
- Actions préparatoires pour le Master conjoint Erasmus Mundus (*Erasmus Mundus Design Measures - EMDM*).

Les masters conjoints Erasmus Mundus sont des programmes d'études internationaux intégrés de haut-niveau souhaitant attirer les meilleurs étudiants du monde. Ils visent à :

- favoriser l'excellence, la qualité, l'innovation et l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur ;
- améliorer la qualité et l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur et soutenir l'action extérieure de l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur en proposant aux meilleurs étudiants du monde entier des bourses d'études ;
- parfaire le niveau des compétences et des aptitudes des diplômés, en particulier leur employabilité en impliquant davantage les employeurs dans le monde de l'enseignement supérieur.

Ces masters sont délivrés par des consortia internationaux d'au moins 3 établissements d'enseignement supérieur de 3 pays différents dont au moins 2 sont des pays membres de l'UE ou pays tiers associés au programme. Le consortium peut également inclure des partenaires associés avec une expertise spécifique (ONG, laboratoires de recherche, entreprises, organisme public, etc.).

La structure et le contenu des cours de master sont totalement intégrés. Le cursus de master conjoint doit se baser sur des diplômes de master habilités par les autorités nationales compétentes. Deux mobilités d'études dans 2 pays différents du pays

de résidence de l'étudiant (dont dans au moins 1 pays membre de l'UE ou pays tiers associé au programme) sont obligatoires pour les étudiants. Un diplôme double, multiple ou conjoint reconnu et accrédité par les autorités nationales, correspondant à 60, 90 ou 120 crédits ECTS selon la durée du cursus, est délivré aux étudiants.

Des bourses sont attribuées aux meilleurs étudiants. Elles couvrent les frais de participation, de voyage, d'installation et de séjour (forfait unique de 1400 € par mois).

L'action EMDM « Actions préparatoires pour le Master Erasmus Mundus » permet d'obtenir un budget forfaitaire de 60 000 € afin d'encourager le développement de nouveaux programmes de masters conjoints. Un focus particulier est porté à l'implication des pays membres de l'UE ou associés au programme, institutions et/ou des disciplines actuellement sous représentés dans le catalogue des masters Erasmus Mundus. C'est un projet de courte durée – 15 mois - permettant de financer la conception du programme et des procédures communes du master, l'organisation administrative, la mise en place des services communs offerts aux étudiants, les projets de convention entre les partenaires, les contrats d'étudiants, la promotion et dissémination communes du master et la politique commune sur le diplôme et le lancement de la procédure d'accréditation. Un EMDM est un projet mono-bénéficiaire. L'établissement qui candidate doit toutefois présenter les partenaires avec lesquels le projet de Master conjoint sera développé.

*Ces actions sont centralisées et gérées par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture » (EACEA).*

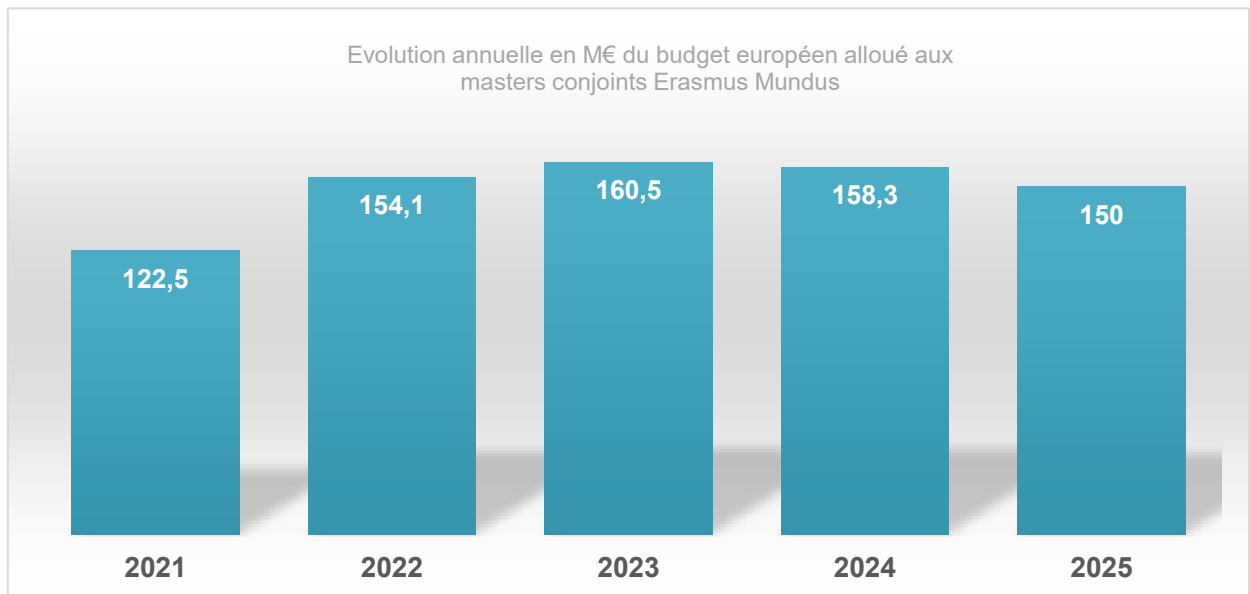
*L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.*

### EXEMPLES DE PROJETS

[Catalogue des masters conjoint Erasmus Mundus](#)

# 1. Master conjoint Erasmus Mundus (EMJM) : un budget en baisse pour un nombre de candidatures en hausse

Le budget baisse en 2025 et s'établit à 150M€.



Au niveau européen, le nombre de dossiers déposés en 2025 continue sa forte croissance avec 195 candidatures, soit une hausse de près de 40% par rapport à l'année précédente.

	2021	2022	2023	2024	2025
Candidatures au niveau européen	70	58	93	140	195

Sur ces 195 candidatures, 190 ont été déclarées éligibles et 148 ont dépassé le seuil leur permettant de prétendre à un financement, démontrant un niveau de qualité très important sur cette action. Pour rappel, le seuil qualité minimale pour l'action EMJM est fixé à 70/100.

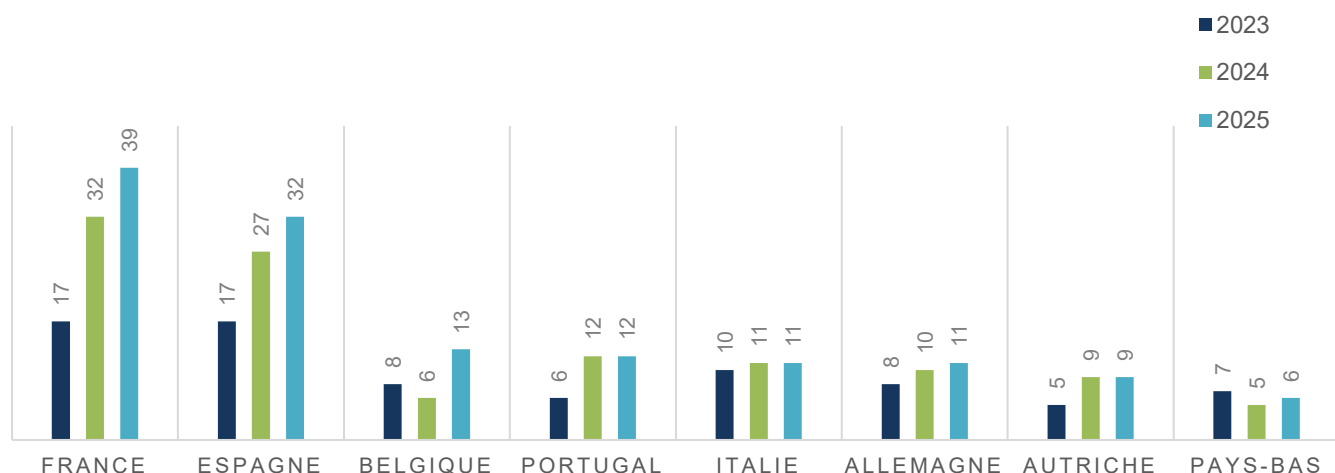
Sur l'origine des 195 candidatures:

- 74 sont le résultat de projets EMDM
- 75 sont des EMJM candidatant à un renouvellement
- 81 sont des candidatures déjà soumises lors d'appels précédents
- 46 sont des projets totalement nouveaux (i.e. n'ayant pas bénéficié d'un financement EMDM / EMJM et n'ayant pas été soumis les années précédentes)

## 2. EMJM : la France présente dans 55% des candidatures

La France demeure toujours en tête du nombre de candidatures coordonnées avec un record de 39 candidatures dont elle assure la coordination. Comme les années précédentes, l'Espagne est l'autre pays européen particulièrement impliqué dans cette action avec 32 candidatures coordonnées, suivie cette année de la Belgique (13), du Portugal (12) et de l'Italie et l'Allemagne (11).

Répartition du nombre de candidatures coordonnées par pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme de 2023 à 2025



Si l'on s'intéresse au nombre de candidatures 2025 impliquant la France en qualité de coordinateur ET de partenaire, ce sont alors 89 candidatures sur les 195 reçues qui impliquent un établissement français. De plus, si on comptabilise les partenaires associés, ce sont alors 109 candidatures sur les 195 qui impliquent la France, soit près de 55,9% de l'ensemble des candidatures (59% en 2024). L'Espagne est quant à elle présente dans 106 candidatures sur les 195 (mais dans 93 en qualité de coordinateur ou partenaire).

Au total, les candidatures EMJM en 2025 ont impliqué 281 organismes français, tous statuts confondus (coordinateur, partenaire, partenaire associé).

	2025
<i>Candidatures coordonnées par un établissement français</i>	39
<i>Nombre d'établissements français coordinateur ou partenaire (participant unique) dans les candidatures</i>	60
<i>Nombre d'organismes français coordinateur, partenaire ou partenaire associé (participant unique) dans les candidatures</i>	281

### 3. EMJM : 2025, une année record pour les projets sélectionnés coordonnés par la France

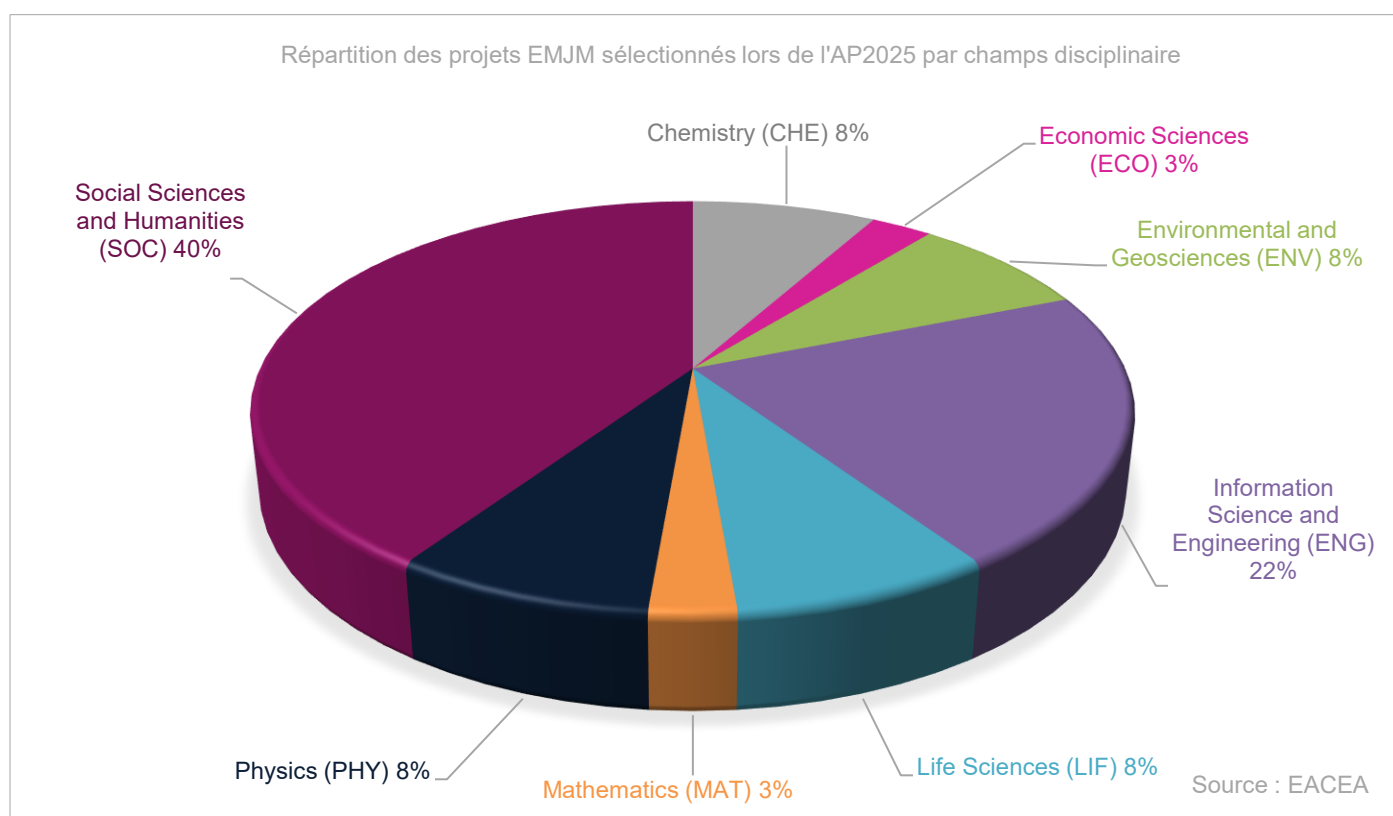
En 2025, 37 projets EMJM ont été sélectionnés :

- 7 sont le résultat de projets EMDM
- 24 sont des projets EMJM renouvelés
- 19 sont des projets qui avaient été soumis mais non sélectionnés lors des appels précédents
- 6 sont des projets totalement nouveaux, sélectionnés dès leur première candidature.

Etant donné la hausse du nombre de candidatures en 2025, et avec un budget en baisse, la sélection 2025 a été encore plus importante que les années précédentes. Le taux de sélection s'établit ainsi à un peu moins de 20%.

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Masters sélectionnés</i>	27	30	34	36	37
<i>Taux de sélection<sup>1</sup></i>	38,57 %	51,72 %	36,56 %	25,71%	19,5%

Les 37 masters sélectionnés en 2025 sont répartis dans les champs disciplinaires suivants :



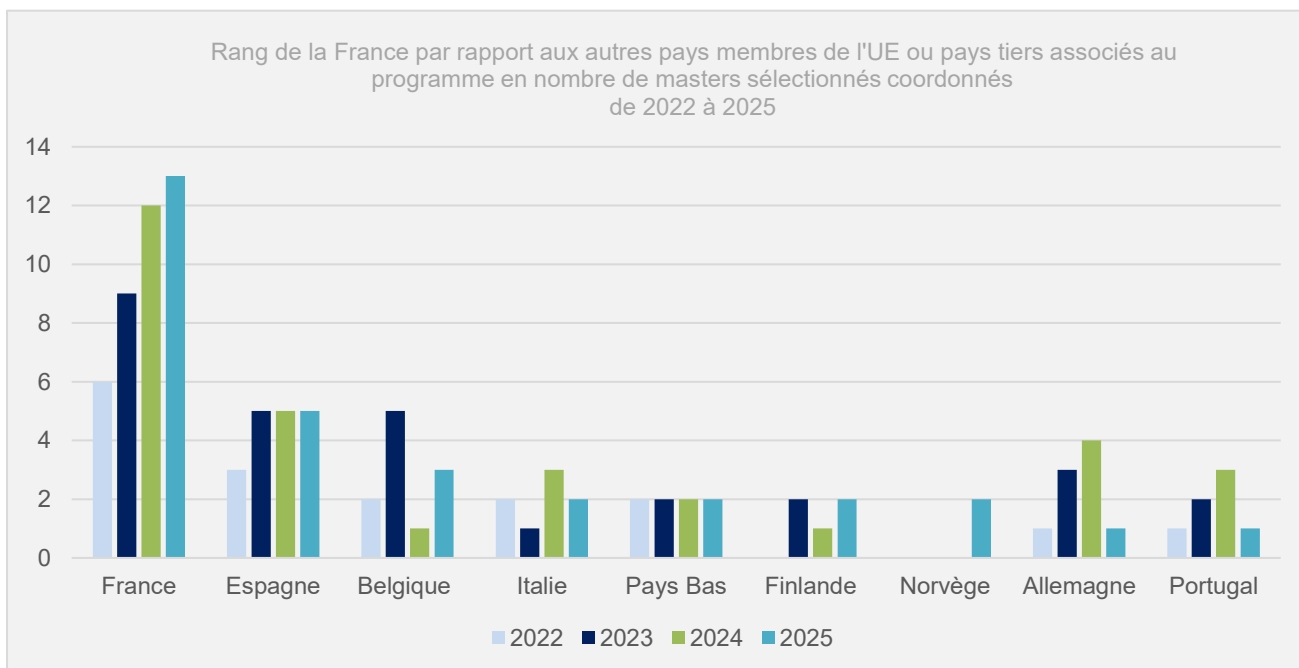
Les 37 projets sélectionnés en 2025 sont coordonnés par 15 pays (c'était 12 en 2024), 14 Etats membres de l'UE et 1 pays tiers non associé, le Royaume-Uni.

La France conserve largement sa première place, en nombre de masters sélectionnés dont elle assure la coordination : 13 en 2025. Elle bat son propre record établi en 2024 quand 12 masters coordonnés par la France avaient été sélectionnés. Rapporté au nombre de candidatures

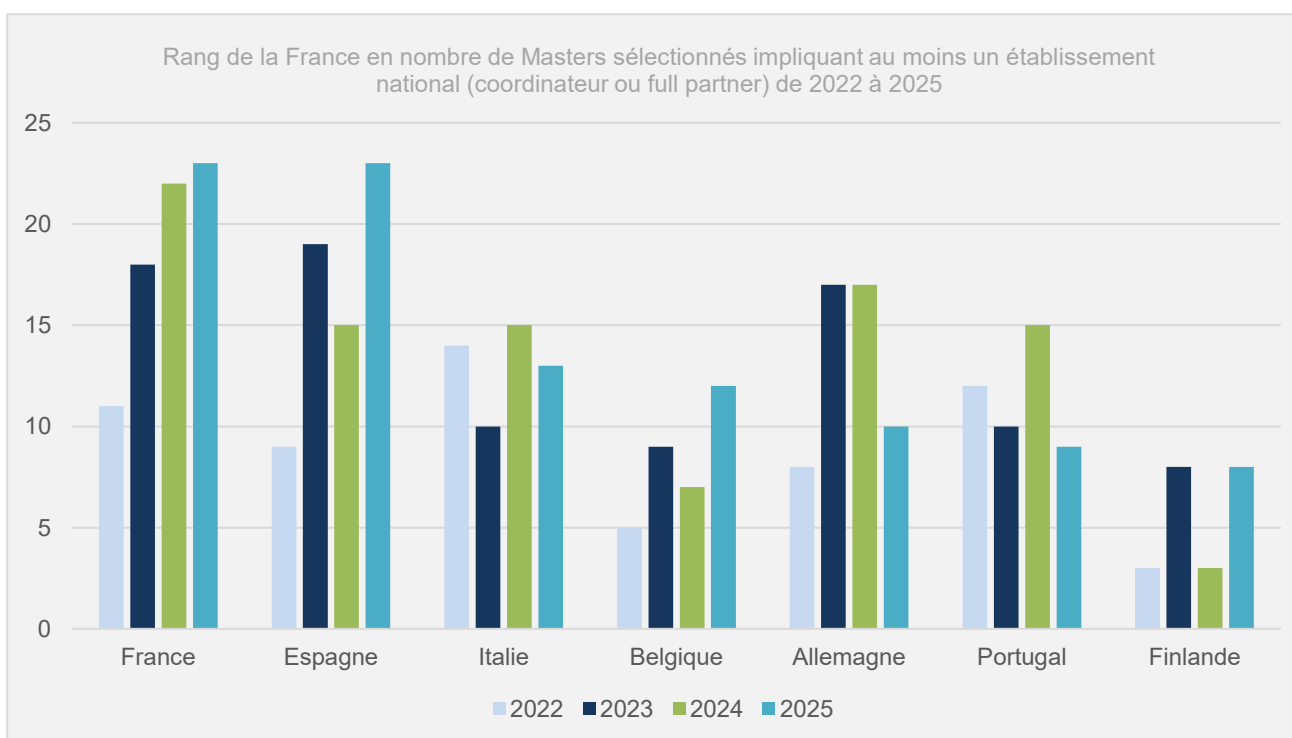
<sup>1</sup> Ratio entre le nombre de masters sélectionnés et le nombre de candidatures à l'échelle européenne

déposées en tant que coordinateur (39), le taux de succès des projets français coordonnés est donc de 33,3%.

L'Espagne arrive en seconde position avec 5 masters coordonnés sélectionnés, suivie de la Belgique (3) puis de l'Italie, des Pays-Bas, de la Finlande et de la Norvège avec chacun 2 projets coordonnés qui ont été sélectionnés.



La France reste également en première place, ex-aequo avec l'Espagne, si l'on comptabilise les Masters sélectionnés impliquant un établissement d'enseignement supérieur national comme coordinateur et/ou partenaire : 23 impliquent des établissements de ces deux pays. Les établissements italiens sont présents dans 13 masters, les EES belges dans 12 et les EES allemands dans 10.



Rapporté au nombre de candidatures impliquant un établissement français que ce soit comme coordinateur et/ou partenaire, le taux de sélection des projets français s'établit en 2025 à 25,8%.

Enfin, si l'on comptabilise l'ensemble des organismes français, qu'ils soient coordinateurs, partenaires ou partenaires associés, la France est alors impliquée dans 28 des 37 masters sélectionnés en 2025, soit une représentation française dans plus de 75% des masters sélectionnés.

**75% des masters sélectionnés impliquent la France**

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Masters sélectionnés coordonnés par un établissement d'enseignement supérieur français</i>	8	6	9	12	13
<i>Masters sélectionnés impliquant un établissement français coordinateur ou partenaire</i>	15	11	18	22	23
<i>Masters sélectionnés impliquant un organisme français coordinateur, partenaire ou partenaire associé</i>	17	16	21	25	28
<i>Part des masters sélectionnés impliquant des établissements français<sup>2</sup></i>	63%	53%	62%	69,4%	75,6%
<i>Taux de sélection français<sup>3</sup></i>	37%	34%	34%	32%	26%

<sup>2</sup> Ratio entre le nombre de masters sélectionnés impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur (coordinateur, partenaire, partenaire associé) français et le nombre de masters sélectionnés à l'échelle européenne

<sup>3</sup> Ratio entre le nombre de masters sélectionnés impliquant un établissement d'enseignement supérieur français (coordinateur ou partenaire) et le nombre de candidatures impliquant un établissement d'enseignement supérieur français (coordinateur ou partenaire)

## 4. Les actions préparatoires au master conjoint Erasmus Mundus (EMDM) : un budget stable pour un nombre de candidatures toujours en hausse

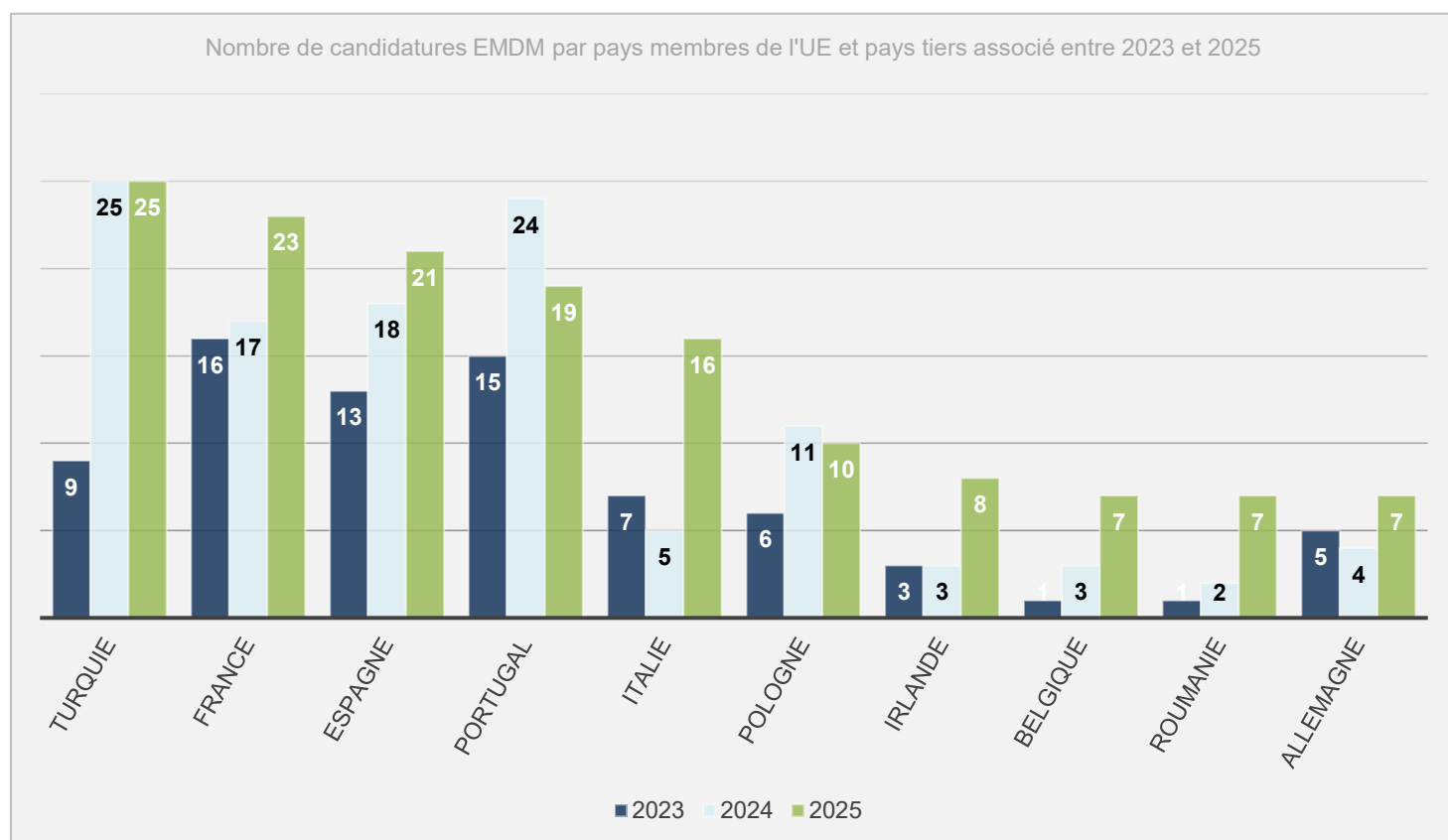
En 2025 le budget européen alloué pour cette action préparatoire à la mise en place de Masters conjoints est resté relativement stable et s'établit à 3M€.

L'année 2025 voit une légère augmentation du nombre de candidature (+8%) avec 192

propositions soumises. 183 ont été déclarées éligibles. Sur ces 183 candidatures, 144 ont passé le seuil qualité leur permettant de prétendre à un financement.

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Budget EMDM</b>	2,2M€	3M€	3,19M€	3,3M€	3M€
<b>Candidatures EMDM</b>	148	113	146	177	192

Les candidatures ont été soumises par des établissements de 28 pays différents, tous Etats membres de l'UE ou pays tiers associés<sup>4</sup>. Les 192 candidatures sont portées par 160 établissements d'enseignement supérieur différents.



<sup>4</sup> Pour l'AP2025, et contrairement aux AP précédents, seuls les EES des pays membres de l'UE et pays tiers associés du programme ont pu déposer sur l'action EMDM. Le projet devait néanmoins obligatoirement inclure un partenaire venant d'un pays tiers non associé.

Le nombre de candidatures françaises à l'action EMDM est en augmentation avec 23 candidatures en 2025 (contre 17 l'an dernier). Elle est en 2<sup>ème</sup> position, derrière la Turquie et ses 25 candidatures. L'Espagne et le Portugal suivent ensuite avec respectivement 21 et 19 projets déposés.

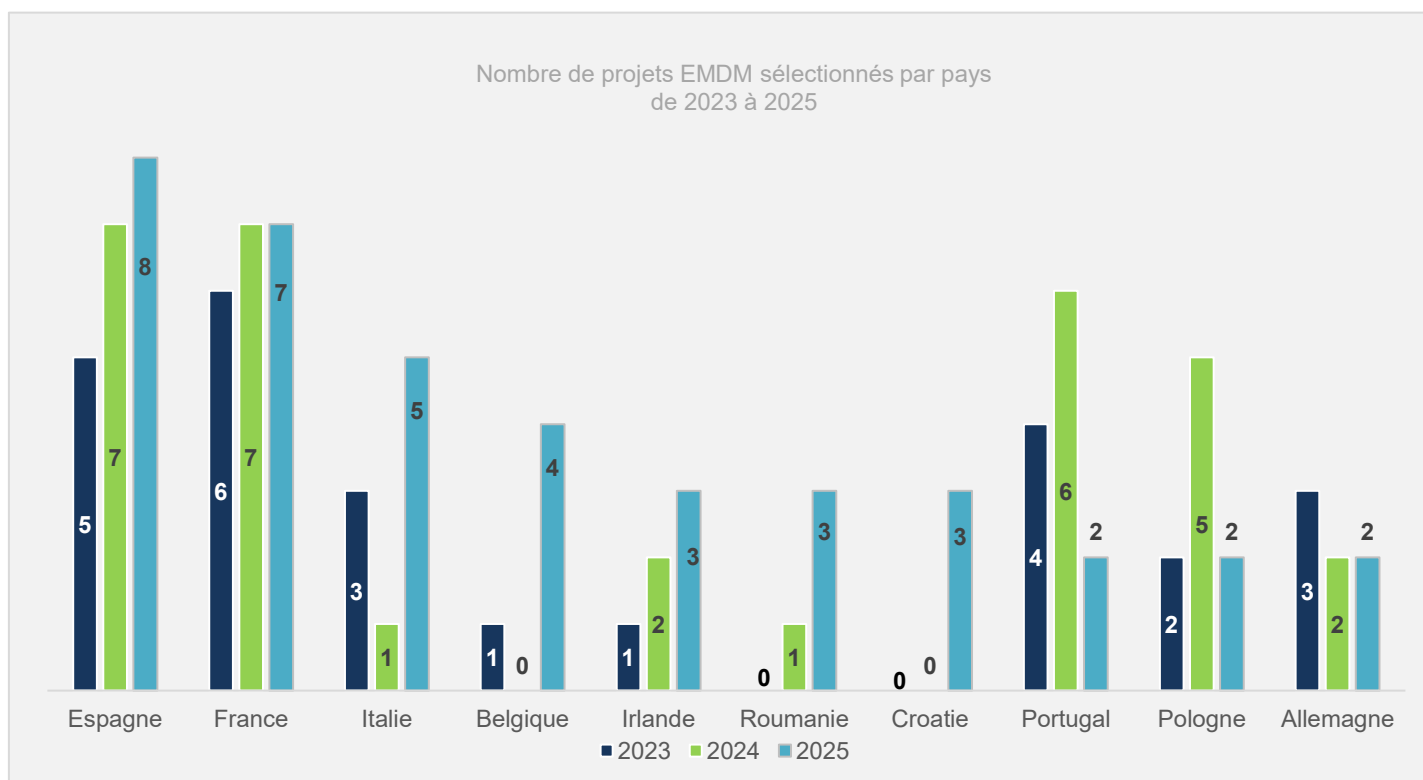
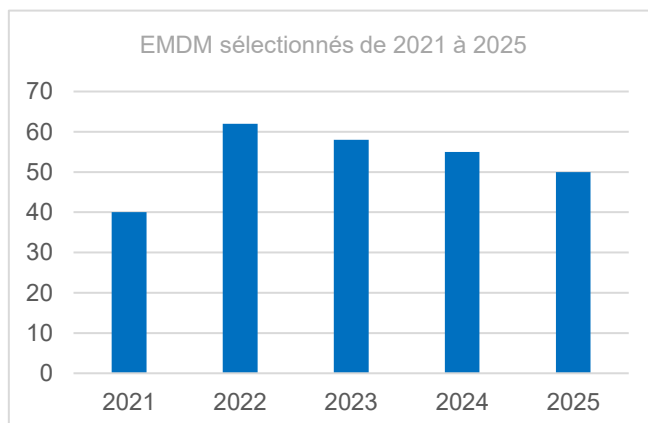
## 5. EMDM : la France en tête avec un taux de sélection des projets français de plus de 41%

50 projets EMDM ont été sélectionnés au niveau européen en 2025, contre 55 en 2024<sup>5</sup>.

Le taux de sélection au niveau européen s'établit à 27,3% (contre 31% en 2024).

Ces 50 projets sélectionnés sont portés par 19 pays membres de l'UE et pays tiers associés différents.

En 2025, avec 7 projets sélectionnés sur les 23 déposés, la France est en deuxième position (derrière l'Espagne avec 8 projets) avec un taux de sélection des projets français de plus de 30%.



Hormis Espagne et France qui tiennent toujours le haut du palmarès, plusieurs mouvements sont à noter dans le top 10 des pays porteurs d'EMDM. Le Portugal et la Pologne reculent dans le classement et laissent

<sup>5</sup> Pour rappel, à partir de l'AP2024, la subvention EMDM est passé de 55 000€ à 60 000€, ce qui explique la légère baisse du nombre de projets sélectionnés cette année-là alors même que le budget était en légère augmentation.

la place à l'Italie (5 projets en 2025 contre 1 seul l'année précédente) et à la Belgique (4 projets). Ils sont suivis de l'Irlande, de la Roumanie et de la Croatie qui font leur entrée dans ce top 10.

A noter que la Croatie (60%), la Belgique (57%) et la Norvège (50%) connaissent des taux de sélection de leurs projets nationaux de plus de 50%. Roumanie (42,8%), Espagne (38%), Irlande (37,5%) et Italie (31,2%) viennent ensuite.

★ Financements Erasmus+ alloués depuis 2021 pour les actions Erasmus Mundus dans lesquels la France est impliquée

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Financements alloués EMJM (coordinateur et partenaire)</i>	71 078 400 €	49 858 800 €	80 453 400 €	97 042 800€	91 512 000€
<i>Financements alloués EMDM</i>	275 000 €	550 000 €	330 000€	420 000€	420 000€

# ◆ Mobilité de l'Enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure de l'Union européenne (AC171)

L'action « Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure de l'Union » (Action clé 171) soutient la mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur entre les pays membres de l'UE/pays tiers associés au programme et des pays tiers non associés.

Cette action était connue entre 2015 et 2020 sous le nom « Mobilité internationale de crédits – action clé 107 ».

L'objectif de ces mobilités est triple :

- Soutenir l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur.
- Mettre en avant la richesse et l'attractivité de l'enseignement supérieur européen.
- Promouvoir la coopération avec les pays partenaires en lien avec la politique extérieure de l'Union européenne.

Les candidats sont les Établissements titulaires d'une Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) des pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme.

Un projet de mobilité impliquant des pays tiers non associés peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

- Les étudiants peuvent effectuer une mobilité d'études ou de stage dès leur

première année d'étude (entre 2 et 12 mois sans interruption, par cycle d'études) avec une bourse. Ils peuvent également réaliser ces mobilités sous un format hybride en combinant une activité virtuelle à une mobilité physique entre 5 et 30 jours.

- Les doctorants ont également la possibilité de faire des mobilités de courte durée entre 5 et 30 jours (sans composante virtuelle obligatoire).
- Les personnels peuvent bénéficier d'une mobilité d'enseignement (8h par semaine au minimum) ou de formation. La durée de leur mobilité est comprise entre 5 et 60 jours (hors voyage).

Cette action est financée via les instruments de la politique extérieure de l'Union européenne : l'instrument de préadhésion (IPA) pour les Balkans occidentaux et l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) pour le reste du monde.

Les enveloppes financières obtenues annuellement sont modulées en fonction des régions géographiques, non-fongibles entre elles. Certaines de ces zones sont soumises à des conditions de mobilité plus restrictives.

*Il s'agit d'une action décentralisée gérée directement par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.*

## EXEMPLES DE PROJETS

[Recueil de projets : Enseignement supérieur et Coopération internationale](#)

## 1. Plus d'un dixième du budget total disponible dédié à la France

Le budget européen pour cette action phare de la dimension internationale d'Erasmus+ baisse très légèrement en 2025 et s'établit à 218,7M€. Le budget disponible pour la France est d'un peu plus de 26,4M€, soit +4,7% par rapport à 2024<sup>6</sup>.

Comme c'était déjà le cas sur l'appel précédent, la France a, en 2025, le second budget le plus élevé sur cette action, derrière l'Allemagne (30,9M€ de budget) et devant l'Italie (23,4M€), l'Espagne (20,4M€) et la Pologne (16M€).

	2022	2023	2024	2025
<i>Budget européen</i>	194,2 M€	220 M€	220 M€	218,7 M€
<i>Budget disponible pour la France</i>	23,2 M€	26,27 M€	25,3 M€	26,4 M€

## 2. Une hausse des candidatures et un renouvellement des candidats

### 2.1 En 2025, une hausse importante du nombre de candidatures françaises

Pour rappel, les candidatures sont construites selon un double niveau d'information :

- une approche projet globale décrivant la conception du projet et les modalités de coopération mises en œuvre avec des pays tiers non associés ;
- la description des stratégies régionales retenues pour la candidature et les effets projetés des actions de mobilité par région du monde.

Au stade des sélections, cela veut dire qu'un établissement ayant candidaté sur plusieurs régions peut obtenir un financement sur une seule ou plusieurs des régions demandées dans la candidature. Il arrive également qu'au sein d'une région donnée, un établissement soit financé pour un pays et pas pour l'ensemble des pays auxquels il a candidaté pour cette région.

En 2025, 154 candidatures (dont 11 en consortium) ont été déposées représentant :

- 342 projets régionaux (1 projet régional = 1 candidat demandant des fonds pour 1 région. Ainsi un même candidat peut être sur plusieurs projets régionaux).
- 660 projets nationaux (1 projet national = 1 candidat demande des fonds pour 1 pays. Ainsi un même candidat peut être sur plusieurs projets nationaux au sein d'une même région).

Cela représente :

- une demande totale de financement de 86M€ (contre 69,8M€ en 2024 et 74,5M€ en 2023).
- une demande de 16 469 mobilités (contre 12 828 mobilités en 2024 et 14 947 en 2023).

---

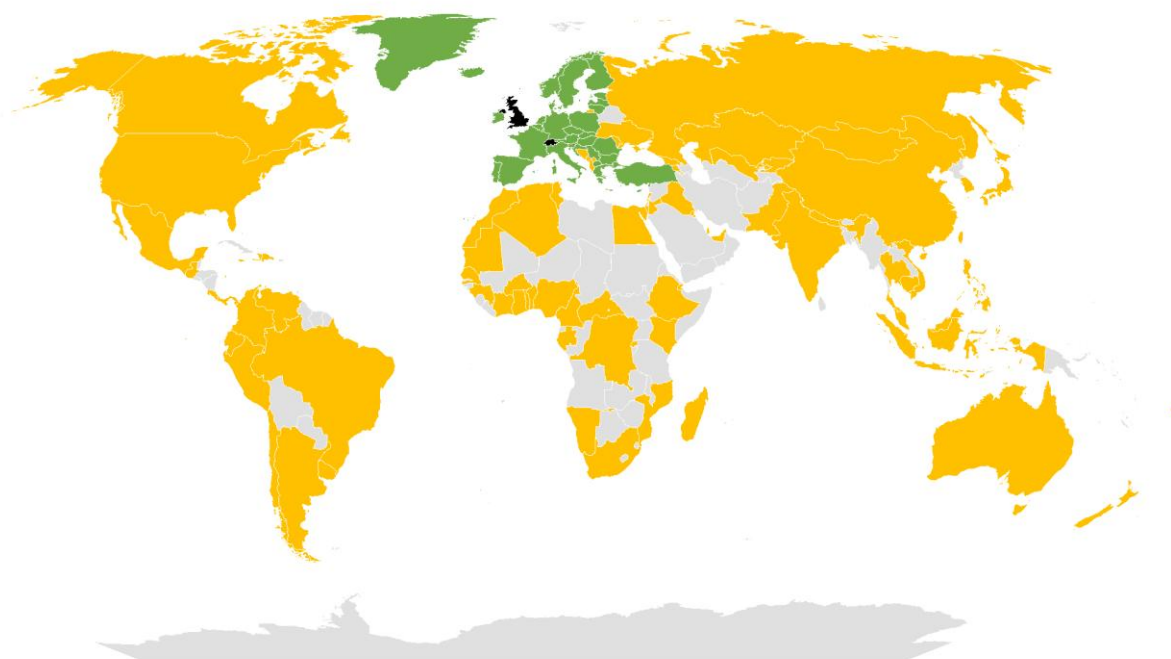
<sup>6</sup> Pour rappel, le budget disponible pour la France avait baissé entre 2023 et 2024 principalement du fait d'une demande française moindre sur la Région 1 (Balkans occidentaux) ayant amené la Commission européenne à répartir les fonds dédiés à cette région vers d'autres agences nationales ayant plus de demandes de leurs EES vers les pays des Balkans.

	Nombre de mobilités demandées				Variation 2024-2025
	2022	2023	2024	2025	
Mobilités étudiants – Etudes et stages	9 380	7 779	6791	8 538	+25,7 %
Mobilité des personnels – Enseignement et Formation	7 971	7 168	6037	7 931	+31 %
<b>Total</b>	<b>17 351</b>	<b>14 947</b>	<b>12 828</b>	<b>16 469</b>	<b>+28%</b>

## 2.2 Couverture géographique des candidatures déposées en France

- 82 pays différents sont visés par les candidatures (c'était 84 en 2024 et 89 en 2023). Le Koweït, jamais sollicité sur l'actuelle programmation, est le seul nouveau pays ;
- Dans le top 5 des pays les plus demandés en 2025, nous retrouvons comme en 2023 et 2024 : le Maroc, le Liban et la Tunisie (région 3) ainsi que le Canada (région 12), rejoints en 2025 et en 5<sup>ème</sup> position ex-aequo par le Vietnam (région 5), le Brésil (région 10) et Madagascar (région 9) qui fait son entrée dans ce classement ;
- Si on s'intéresse à la suite du classement, on retrouve en 2025 le Sénégal et le Cameroun (région 9) ainsi que l'Ukraine (région 2) ;
- En moyenne les candidats ont postulé pour 2 régions (médiane à 1.5) et 4 pays (médiane à 2). La moitié environ n'a postulé que pour 1 région.

AP2025 Répartition géographique de la demande AC171 en France



© Australian Bureau of Statistics, GeoNames, Geoparade Data Edit, Microsoft, NavInfo, OpenPlaces, OpenStreetMap, OpenStreetMap Foundation, TomTom, Wikipedia, Zervin

■ pays avec un financement demandé ■ pays Programme Erasmus+ ■ Pays inéligible AC171

## 2.3 le renouvellement des EES candidats sur l'action se poursuit

On constate en 2025 une poursuite du renouvellement des EES français, avec plusieurs indicateurs importants :

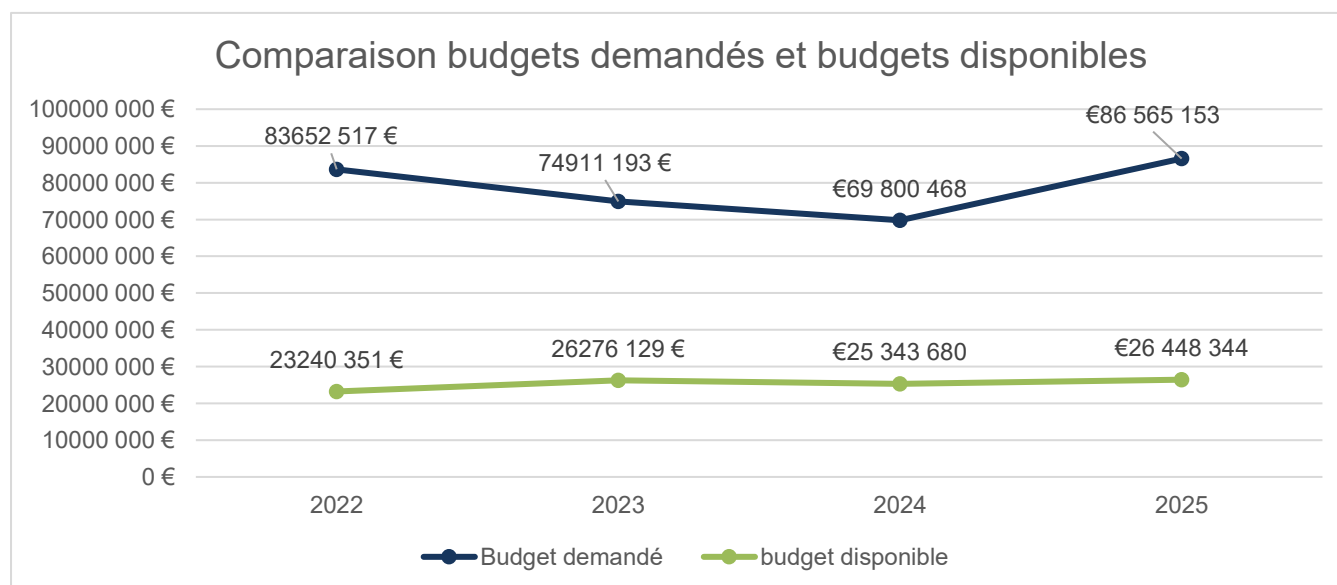
- Le taux de primo-demandeurs sur l'action s'élève à 28% en 2025 ;
- Sur les demandes par région, le tableau ci-dessous montre que nombres d'EES candidats construisent des stratégies régionales différentes d'année en année au travers de l'action AC171.

Régions	Nombre de candidats en 2025	Nombre de primo* candidats sur la région
Région 1 - Balkans Occidentaux	23	11
Région 2 - Voisinage oriental	35	14
Région 3 - Pays du sud de la Méditerranée	67	13
Région 4 - Fédération de Russie	1	0
Région 5 – Asie	54	10
Région 6 - Asie centrale	12	2
Région 7 - Moyen-Orient	3	2
Région 8 – Pacifique	6	4
Région 9 - Afrique Sub-Saharienne	58	17
Région 10 - Amérique Latine	50	12
Région 11 – Caraïbes	2	0
Région 12 - USA et Canada	31	12

\*Primo = EES n'ayant jamais encore candidaté au cours de cette programmation sur la région concernée

## 3. Un taux de satisfaction budgétaire de 30,5%, à nuancer selon les régions

L'écart entre le budget demandé et le budget disponible qui réduisait depuis 2023 réaugmente en 2025. Si l'on s'intéresse purement au budget, le taux de satisfaction de la demande est de 30,5%.



Toutefois, ce taux global de satisfaction de 30,5% est à nuancer car il est très différent d'une région à une autre. En 2025, et tout comme les années précédentes, les zones géographiques les plus concurrentielles restent l'Amérique latine (région 10), l'Asie (région 5), les Etats-Unis et le Canada (région 12) et les pays du Sud de la Méditerranée (région 3) avec des ratios offre/demande très importants. La région la moins concurrentielle en 2025 reste encore les Balkans occidentaux (région 1) mais aussi le Moyen-Orient (région 7) et les pays du Partenariat oriental (région 2). Cette année, la

redistribution vers les enveloppes régionales des fonds dédiés à l'inclusion a également permis exceptionnellement de rehausser considérablement le budget de la région 11 (Caraïbes). En effet, elle est habituellement très peu pourvue par la CE alors que cette région a un intérêt stratégique pour la France et notamment pour les territoires français de la région.

	Instrument financier	Budget demandé 2025	Budget accordé 2025	Taux de satisfaction 2025 (en ↗ ou en ↘ par rapport à 2024)	Note (sur 100) du dernier projet ayant été financé par région 2025
<i>Région 1 : Balkans Occidentaux</i>	IPA <sup>1</sup>	4 975 233 €	4 313 917 €	86,7 % (↘)	64 (↘)
<i>Région 2 : Voisinage oriental</i>	NDICI <sup>2</sup>	6 068 194 €	4 151 274 €	68,4 % (↘)	69 (↗)
<i>Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée</i>	NDICI	19 172 643 €	3 601 062 €	18,7 % (↘)	83 (↗)
<i>Région 4 : Fédération de la Russie</i>	NDICI	38 960 €	36 260 €	93 % (↘)	67 (↘)
<i>Région 5 : Asie</i>	NDICI	18 040 567 €	2 051 941 €	11,3 % (↘)	82 / 67*
<i>Région 6 : Asie centrale</i>	NDICI	3 096 687 €	811 842 €	26,2 % (=)	86 (=)
<i>Région 7 : Moyen-Orient</i>	NDICI	230 138 €	183 868 €	79,8 % (↘)	80 (=)
<i>Région 8 : Pacifique</i>	NDICI	564 155 €	239 800 €	42,5 % (↘)	81 (↗)
<i>Région 9 : Afrique sub-saharienne</i>	NDICI	16 793 600 €	7 642 110 €	45,5 % (↘)	70 / 63*
<i>Région 10 : Amérique latine</i>	NDICI	10 721 173 €	1 006 616 €	9,3 % (↗)	93 / 88*
<i>Région 11 : Caraïbes</i>	NDICI	1 130 462 €	903 941 €	79,9 % (↗)	88 (↗)
<i>Région 12 : USA et Canada</i>	NDICI	5 733 341 €	851 305 €	14,8 % (↘)	87 (↗)
<i>Budget inclusion</i>	IPA et NDICI		654 408 €		
<i>Total (avec enveloppe inclusion)</i>		86 565 153 €	26 448 344 €	30,5% (↘)	

<sup>1</sup> IPA = Instrument de préadhésion – Europe avec les Balkans occidentaux

<sup>2</sup> NDICI = Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) – Europe avec le reste du monde

\* Pour ces 3 régions (Asie, Afrique subsaharienne, Amérique latine), certains dossiers ont été sélectionnés bien que présentant une note inférieure à la note seuil de « financement » des dossiers, et ce afin de pouvoir financer des pays tiers non associés jusqu'à présent non représentés dans l'AC171. L'élargissement du nombre de pays participant à l'AC171 est un des objectifs géographiques fixés par la Commission européenne.

## 4. 50% des candidats ont obtenu un financement et 40% des projets régionaux sont financés

En 2025, 37% des projets évalués ont obtenu une note supérieure globale à 80/100 (c'était 43% en 2024) et la note moyenne au 1er critère d'évaluation, la « qualité de la conception du projet et des modalités de coopération » a été de 30/40. Ces éléments démontrent la concurrence entre des candidatures de qualité.

Après évaluation, 78 établissements français sur 154 candidats ont obtenu un financement, soit **50,6% des candidats**. Sur ces 78 établissements, 18 sont des nouveaux bénéficiaires de l'action AC171.

Au-delà du nombre d'établissements, ont été sélectionnés en 2025 :

- 139 projets régionaux sur les 342 soumis, soit un peu plus de **40% des projets régionaux** ;
- 234 projets nationaux sur les 660 soumis, soit un peu plus de **35% des projets nationaux**.

Il est important de noter que les projets sélectionnés en 2025 n'ont bénéficié d'un financement que de 80% de leur demande initiale. Ce financement partiel de la demande, déjà initié lors de l'appel 2024 sur certaines régions, doit permettre :

- une meilleure utilisation des fonds de l'AC171 souvent non intégralement utilisés (sans doute du fait des difficultés inhérentes à la mise en œuvre de ces mobilités internationales) ;
- à un plus grand nombre d'établissements d'accéder à cette action extrêmement concurrentielle ;
- une redistribution effective et efficace entre les bénéficiaires de l'action au stade du rapport d'avancement.

Ces projets représentent 5 577 mobilités soit 33,8% de la demande initiale en termes de mobilité (pour rappel, c'était 36,5% en 2024 ; 34,5% en 2023 et 28% en 2022).

- 67,5% sont des mobilités entrantes et 32,5% des mobilités sortantes, un taux quasi similaire à l'année précédente ;
- 50,5% sont des mobilités étudiantes (études et stages) et 49,5% des mobilités de personnel (enseignement et formation), une division absolument identique au dernier appel.

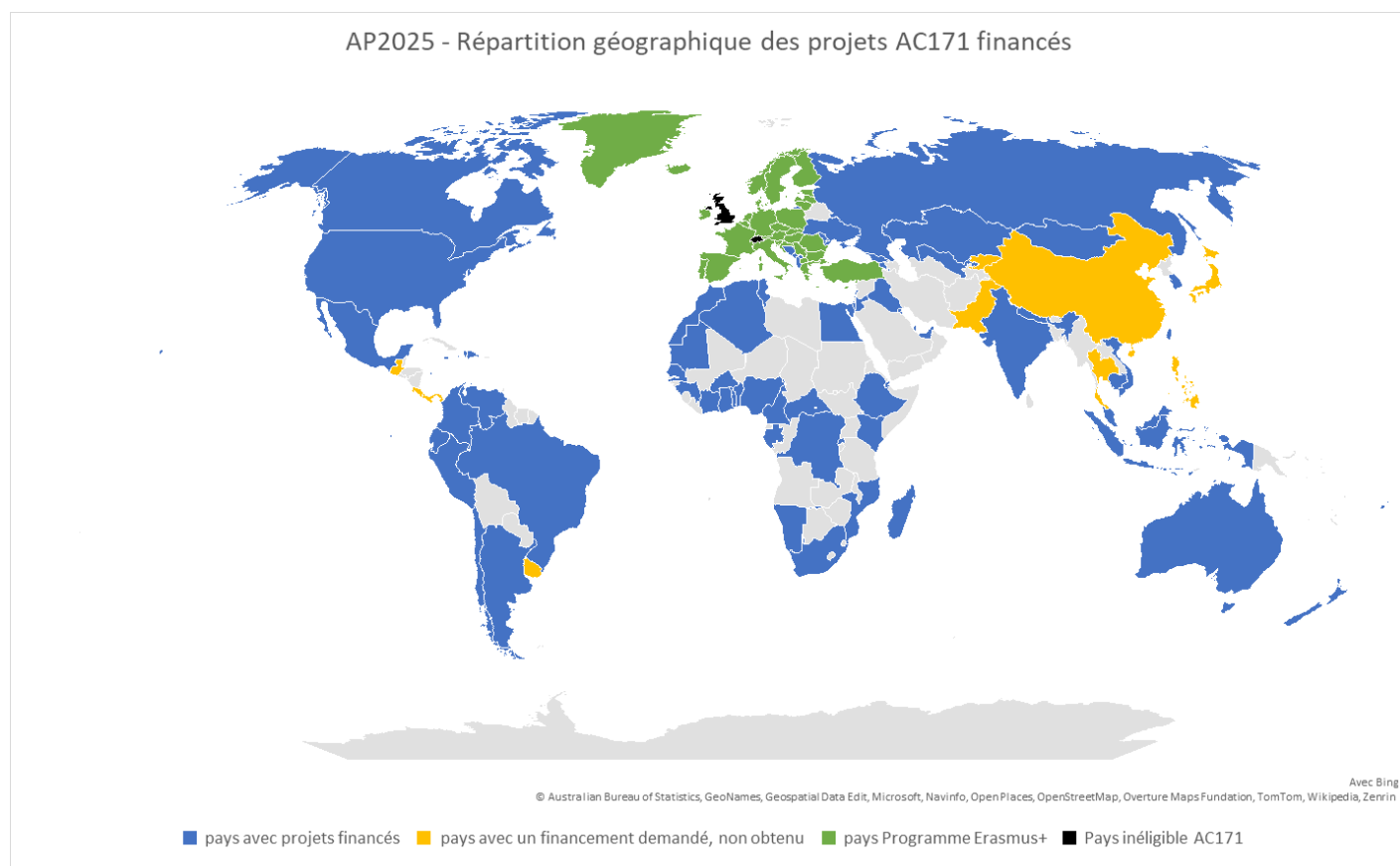
	Nombre de mobilités financées 2022 - 2025				
	2022	2023	2024	2025	Variation 2024-2025
Mobilités étudiants – Etudes ou Stages	2 655	2 688	2 369	2 806	+18 %
Mobilité des personnels – Enseignement/Formation	2 475	2 470	2 316	2 771	+19,6 %
Total	5 130	5 158	4 685	5 577	+19 %

## 5. Nombre de projets financés et de mobilités attribuées par région

	Projets régionaux		Projets nationaux		Mobilités attribuées
	déposés	financés	déposés	financés	
Région 1 : Balkans Occidentaux	23	20	36	33	1 144
Région 2 : Voisinage oriental	35	24	44	33	994
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée	67	21	115	38	827
Région 4 : Fédération de la Russie	1	1	1	1	8
Région 5 : Asie	54	11	100	14	374
Région 6 : Asie centrale	12	2	17	2	233
Région 7 : Moyen-Orient	3	3	5	5	35
Région 8 : Pacifique	6	2	8	4	36
Région 9 : Afrique sub-saharienne	58	39	212	81	1417
Région 10 : Amérique latine	50	8	80	11	176
Région 11 : Caraïbes	2	2	4	4	127
Région 12 : USA et Canada	31	6	38	8	206
<b>TOTAL</b>	<b>342</b>	<b>139</b>	<b>660</b>	<b>234</b>	<b>5577</b>

Les 5 577 mobilités attribuées en 2025 concernent 70 pays différents. La première région en termes de mobilités attribuées est toujours l'Afrique sub-saharienne, tout comme en 2024. La 2<sup>ème</sup> place revient cette année aux Balkans (région 1) puis au Voisinage oriental (région 2). La région 3, pays du sud de la Méditerranée, qui était en 2024 en 2<sup>ème</sup> place en termes de nombre de mobilités financées est 4<sup>ème</sup> en 2025.

AP2025 - Répartition géographique des projets AC171 financés



## ◆ La fenêtre de mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels

Le programme Erasmus + pour la période 2021-2027 renforce la possibilité d'organiser des mobilités avec les pays tiers non associés au programme pour le secteur de l'enseignement supérieur (action clé 131) et ouvre cette opportunité au secteur de l'enseignement et la formation professionnels/EFP (action clé 121).

Ainsi, au moment de leur demande de financement, les établissements et organismes peuvent flécher jusqu'à 20% des financements obtenus pour des mobilités sortantes vers les pays tiers non associés au programme (des régions 1 à 14).

Les candidats sont les établissements ou organismes, des pays membres de l'UE ou pays tiers associés, titulaires d'une Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) ou d'une accréditation Erasmus sur l'EFP.

**Dans l'enseignement supérieur**, un projet de mobilité impliquant des pays tiers non associés peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

- Mobilité sortante des étudiants : pour stage et/ou études. Les mobilités longues seront comprises entre 2 et 12 mois. Les mobilités courtes sont possibles et dureront entre 5 et 30 jours. Elles devront alors obligatoirement se faire sous format hybride, c'est à dire avec une composante virtuelle adossée à la mobilité physique ;

- Mobilité sortante des personnels : pour des périodes d'enseignement et/ou des périodes de

formation. La durée des mobilités de personnels est comprise entre 5 et 60 jours. Les mobilités peuvent se faire sous format hybride (avec une composante virtuelle) mais ce n'est pas une obligation.

**Dans l'enseignement et la Formation professionnels**, un projet de mobilité impliquant des pays tiers non associés peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

- Mobilité sortante des apprenants : participation à des concours de métiers (1 à 10 jours) ; mobilité individuelle de courte durée (10 à 89 jours) ou de longue durée (90 à 365 jours) pour réaliser une période de formation/mise en situation professionnelle au sein d'un organisme d'EFP, en entreprise (ou dans tout autre organisme actif dans le domaine de l'EFP ou sur le marché de travail) ;

- Mobilité sortante des personnels : périodes d'observation des pratiques d'éducation (2 à 60 jours), missions d'enseignement (2 à 365 jours) pour tous les personnels enseignants ou non enseignants ;

*Il s'agit d'une action décentralisée gérée directement par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.*

## Fort intérêt des établissements et organismes français pour cette opportunité.

### *Pour le secteur de l'enseignement et la formation professionnels :*

Le nombre de mobilités « à l'international » financées pour le secteur EFP a augmenté de 36% entre l'appel à propositions 2024 et l'appel à propositions 2025.

Nombre de mobilités « à l'international » contractualisées				
2021	2022	2023	2024	2025
879	1 849	1590	1241	1685

La réception des rapports finaux des subventions AC121 de l'année 2022 et l'enregistrement des mobilités dans le *Beneficiary Module* pour lesdites subventions permettent de faire ressortir des premiers éléments d'analyse :

- 752 mobilités « à l'international » ont été réellement réalisées sur les 1 849 financées au contrat ;
- Sur les 25 920 mobilités réalisées, c'est environ 3% qui ont été effectuées à l'international ;
- Le top 3 des pays de destination est le suivant : Maroc (168), Canada (118 mobilités), Royaume-Uni (75 mobilités).

### *Pour le secteur de l'enseignement supérieur :*

La réception des rapports finaux des subventions AC131 de l'année 2023 et l'enregistrement des mobilités dans le *Beneficiary Module* pour lesdites subventions permettent de faire ressortir les éléments d'analyse suivant :

- Sur les 61 441 mobilités réalisées au départ de France dans le cadre de l'AC131 sur la convention 2023, c'est 4 187 mobilités (3 939 d'étudiants + 248 de personnels), soit environ 6,8% qui ont été effectuées à l'international. Un taux qui augmente légèrement chaque année depuis 2021 ;
- Alors qu'au stade de la candidature en 2023, 81% des établissements avaient indiqué avoir l'intention d'utiliser cette fenêtre internationale, les rapports finaux 2023 montrent que « seulement » 56% des établissements gérant une subvention AC131 ont utilisé cette opportunité ;
- En moyenne, c'est 7,1% du budget de la convention 2023 qui a permis de financer des mobilités à l'international ;
- 43% des établissements ayant utilisé la fenêtre des 20% ont réalisé 10 mobilités ou moins à l'international ;
- Le top 5 des pays de destination hors pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme (= mobilité internationale sortante) est le suivant : le Royaume-Uni loin devant les autres pays d'accueil avec plus de 1486 mobilités, Canada (543), Suisse (237), Etats-Unis (194) et le Maroc (132) qui dépasse le Japon (125) en tant que pays de destination des mobilités internationales sortantes.

Concernant l'appel à propositions 2025, c'est 79% des établissements qui, au stade de la candidature, ont déclaré vouloir utiliser cette fenêtre des 20%. C'était 81% en 2024.

# ◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement supérieur

Les projets de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur sont des projets de coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux conclus notamment entre des établissements d'enseignement supérieur (EES) issus de pays membres de l'UE et pays tiers associés ET de pays tiers non associés.

Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne, via ses instruments financiers NDICI et IPA III. Chaque région a un budget/des priorités prédéfinis.

Les projets doivent répondre aux besoins des pays tiers non associés et cibler les priorités de ces pays. Ils doivent respecter les priorités régionales prédéfinies et contribuer aux cinq grandes priorités de la Commission européenne (Pacte vert ; transformation numérique ; intégration des migrants ; Gouvernance, paix, sécurité et développement humain ; croissance et emplois durables) et, pour les régions concernées, faire le lien avec la stratégie *Global Gateway*.

Ces projets doivent impliquer au minimum 2 EES de 2 pays membres de l'UE et pays tiers associés ET 2 EES minimum par pays tiers non associé impliqué. Le coordinateur du consortium peut être originaire d'un pays membre de l'UE et pays tiers associé OU d'un pays tiers non associé au programme.

Les projets de renforcement des capacités peuvent être mis en œuvre à trois niveaux géographiques :

- projets nationaux : implication d'EES issus d'un seul pays tiers non associé,
- projets plurinationaux régionaux : implication d'EES d'au moins 2 pays tiers non associés de cette région,
- projets plurinationaux transrégionaux : implication d'EES d'au moins un pays tiers non associé de chaque région concernée.

Dans le but de répondre aux différents défis des pays tiers non associés, l'action renforcement des capacités se compose de 3 volets spécifiques :

- Volet 1 / Promouvoir l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur

Durée : 24 ou 36 mois / Financement : 200 000€ à 400 000€. Projets de petite échelle pour les EES primo-demandeurs ou moins expérimentés des pays tiers non associés. Impact pour les institutions participantes des pays tiers non associés.

- Volet 2 / Partenariats pour la transformation dans l'enseignement supérieur

Durée : 24 ou 36 mois / Financement : 400 000€ à 800 000€. Projets de grande envergure introduisant de nouvelles approches et initiatives. Impact pour les établissements et la société dans son ensemble.

- Volet 3 / Projet de réforme structurelle

Durée : 36 ou 48 mois / Financement : entre 600 000€ et 1 000 000€. Projets structurels impliquants les autorités nationales compétentes (ministères) pour élaborer des systèmes d'enseignement supérieur cohérents et durables. Répondre aux besoins socio-économiques du pays mais aussi s'aligner avec les priorités de l'UE définies conjointement avec ses partenaires dans le cadre de la stratégie *Global Gateway*.

*Il s'agit d'une action centralisée gérée par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».*

*L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.*

## EXEMPLES DE PROJETS

Projets financés CBHE – appel à propositions 2025 : [volet 1](#), [volet 2](#), [volet 3](#)

## 1. Un budget en augmentation et un renforcement budgétaire du volet 3 de l'action

Pour ce 4<sup>e</sup> appel à propositions de la programmation 2021-2027, le budget qui avait nettement baissé en 2024, s'établit à plus de 110 M€, soit une hausse de 8,5% par rapport à l'année dernière.

	2022	2023	2024	2025
<i>Budget total disponible</i>	104 M€	116,8 M€ <sup>7</sup>	102 M€ <sup>8</sup>	110,7M€

Le budget global est réparti entre les 10 régions éligibles et, au sein de chaque région, entre les 3 volets de l'action. A noter que :

- 10% du budget global peut être dédié au financement de projets transrégionaux (i.e. impliquant plusieurs régions éligibles) ;
- Au stade des sélections, le budget de chaque région peut être réparti différemment entre les 3 volets.

*Budget indicatif et nombre indicatif de projets nationaux/régionaux à financer au moment du lancement de l'appel 2025 (c'est à dire hors projets transrégionaux)*

REGIONS	Budget indicatif	Nombre indicatif de projets à financer par région	Budget indicatif volet 1	Nombre indicatif de projets à financer volet 1	Budget indicatif volet 2	Nombre indicatif de projets à financer volet 2	Budget indicatif volet 3	Nombre indicatif de projets à financer volet 3
R1 : Balkans occidentaux	10 800 000	16	3 240 000	8	4 860 000	6	2 700 000	2
R2 : Voisinage oriental	14 850 000	21	4 320 000	10	7 830 000	9	2 700 000	2
R3 : Pays du sud de la Méditerranée	9 730 000	14	3 182 991	7	5 547 009	6	1 000 000	1
R5 : Asie	19 820 000	24	2 153 803	5	11 166 197	13	6 500 000	6
R6 : Asie centrale	5 600 000	6	613 334	1	2 986 666	3	2 000 000	2
R7 : Moyen-Orient	1 000 000	1	0	0	0	0	1 000 000	1
R8 : Pacifique	1 000 000	1	0	0	0	0	1 000 000	1
R9 : Afrique subsaharienne	24 650 000	35	5 766 792	14	10 883 208	13	8 000 000	8
R10 : Amérique Latine	10 250 000	13	1 625 000	4	5 125 000	6	3 500 000	3
R11 : Caraïbes	1 000 000	1	0	0	0	0	1 000 000	1
<b>TOTAL</b>	98 700 000 <sup>9</sup>	132	20 901 920	49	48 398 080	56	29 400 000	27

Comme l'année précédente, des budgets particulièrement importants étaient prévus pour la région 9 (Afrique subsaharienne) et la région 5 (Asie) mais aussi, proportionnellement au nombre de pays concernés, pour la

<sup>7</sup> Pour rappel, le budget CBHE 2023 incluait un appel spécifique dédié à l'environnement numérique de l'enseignement supérieur ukrainien de 5M€

<sup>8</sup> Initialement prévu à 97,8M€ au moment du lancement de l'appel à candidatures, le budget CBHE a été abondé par la suite.

<sup>9</sup> Pour rappel, il faut ajouter à ce total environ 10% permettant de financer les projets transrégionaux.

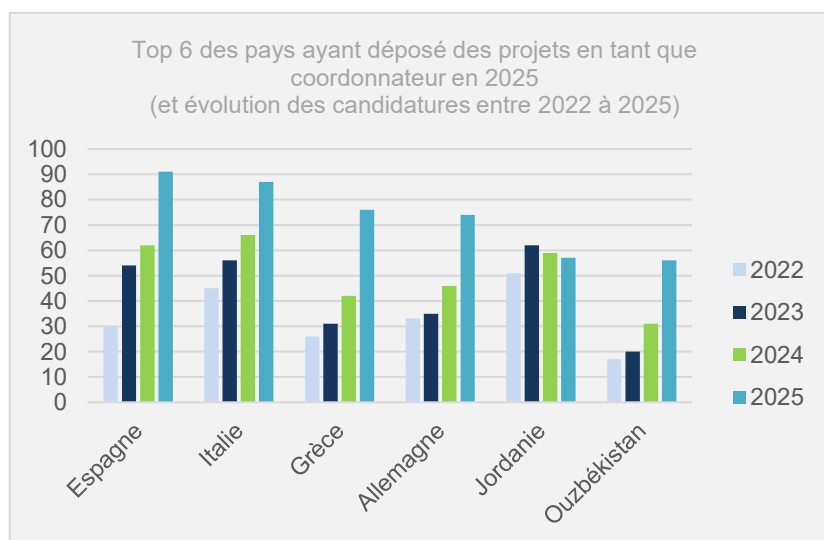
région 1 (Balkans occidentaux) et la Région 2 (voisinage oriental). A l'exception de la région 1 (Balkans occidentaux), tous les budgets connaissent une légère hausse entre 2024 et 2025.

L'évolution est plus significative si l'on regarde la répartition de ce budget sur les différents volets. Le volet 3 de l'action est budgétairement renforcé sur l'appel 2025. Alors que ce volet 3 ne représentait que 17,5% du budget en 2024, il en représente quasiment 30% en 2025. A l'inverse, le volet 1 qui représentait 33% du budget de l'AP2024 n'en représente plus que 21% en 2025.

## 2. Une hausse inédite de 55% du nombre de candidatures

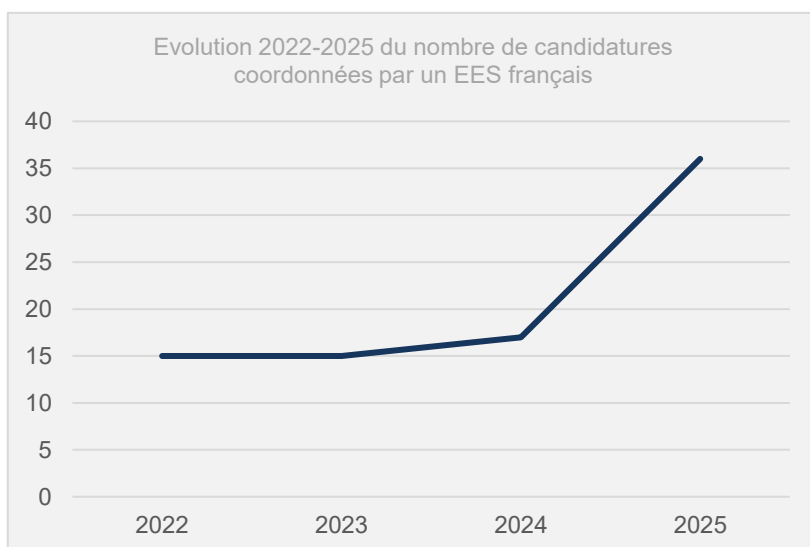
Sur cet appel 2025, 1504 candidatures au total ont été déposées, soit une hausse impressionnante de près de 55% par rapport à l'appel 2024 (971 candidatures). Les candidatures ont été portées à un peu plus de 50% par des pays tiers non associés. Cette hausse pourrait être liée au déploiement depuis 2021 du réseau des *Erasmus+ National Focal Point* ([ENFP](#)) dans le monde entier.

En 2025, comme les années précédentes, 79,7% des candidatures reçues ont porté sur le volet 2 de l'action, contre 14,2% pour le volet 1 et 5,9% sur le volet 3.



Si l'on s'intéresse aux pays ayant soumis le plus de candidatures en coordination, Espagne, Italie, Allemagne et Jordanie sont toujours en haut du palmarès. Le top 6 est cette année complété par la Grèce et l'Ouzbékistan.

La France, avec 36 candidatures en coordination, est en 13<sup>ème</sup> position en 2025. C'est une hausse de plus de 50% des candidatures françaises en coordination (17 en 2024). Cette hausse pourrait être liée au focus particulier mené depuis 2 ans sur l'action CBHE par l'Agence française.



Si l'on s'intéresse aux pays les plus représentés dans les candidatures (avec un statut de coordinateur ou partenaire), alors, tout comme l'an dernier, la France est en 7<sup>ème</sup> position, avec une présence dans 159 des 1504 projets (toujours derrière l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Grèce, le Portugal et la Pologne), soit dans

un peu plus de 10,5% des candidatures. A titre de comparaison, l'Espagne est présente dans 465 candidatures, l'Italie dans 435, l'Allemagne dans 330 et la Grèce dans 318.

Sur les 1504 candidatures, 1415 ont été déclarées éligibles. Seulement 871 ont atteint, après évaluation, le seuil qualité minimale de 60/100 nécessaire pour pouvoir prétendre à un financement. Cela correspond à 61,5% des candidatures éligibles.

	2022	2023	2024	2025
<i>Candidatures globales</i>	620	790	971	1504
<i>Candidatures éligibles</i>	429	687	896	1415
<i>Candidatures ayant passé le seuil qualité (60/100)</i>	<i>Non disponible</i>	<i>Non disponible</i>	554	871

Sur les 159 candidatures éligibles impliquant la France en tant que coordinateur ou partenaire, 47% n'ont pas atteint le seuil minimal qualité leur permettant de prétendre à un financement (soit 75 sur 159).

Sur les 36 candidatures coordonnées par la France, 1 a été déclarée inéligible. 45,7% des candidatures évaluées n'ont pas atteint le seuil minimal qualité leur permettant de prétendre à un financement (soit 16 sur 35).

### 3. Un faible taux de sélection qui cache des réalités différentes en fonction des régions visées ou des volets de l'action

173 projets ont été sélectionnés à l'issue des évaluations. Avec la hausse du nombre de candidatures et malgré la remontée du budget, le taux de sélection au niveau européen pour l'appel 2025 s'établit à un peu plus de 12%.

	2022	2023	2024	2025
<i>Projets sélectionnés</i>	145	159	154	173
<i>Taux de sélection<sup>10</sup></i>	23%	21%	17%	12,2%

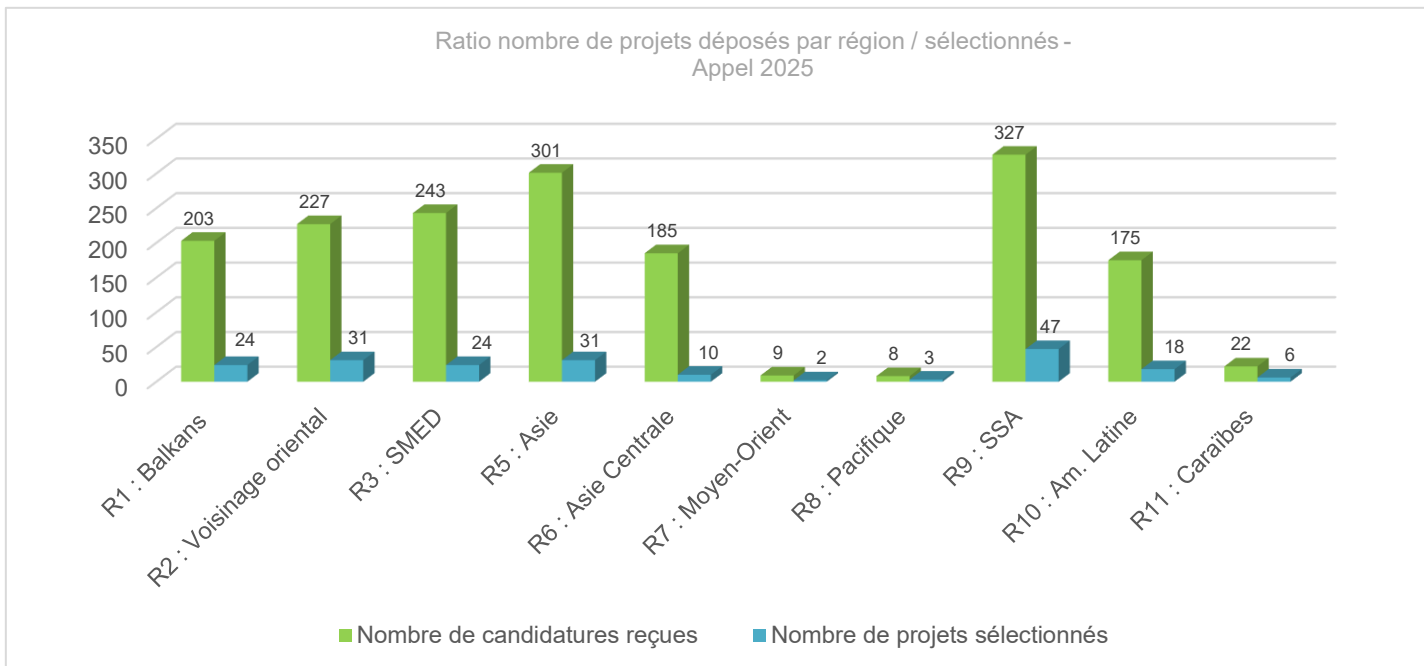
Attention toutefois car ce taux global de sélection cache des réalités très différentes.

#### 3.1 Le taux de sélection diffère significativement d'une région à l'autre.

Le graphique ci-après montre le taux de sélection par région pour l'appel 2025. Ainsi, plusieurs régions affichent des taux de sélection au-dessus de cette moyenne : région 9 - Afrique subsaharienne, région 11 - Caraïbes, région 7 – Moyen-Orient ou encore la région 8 – Pacifique.

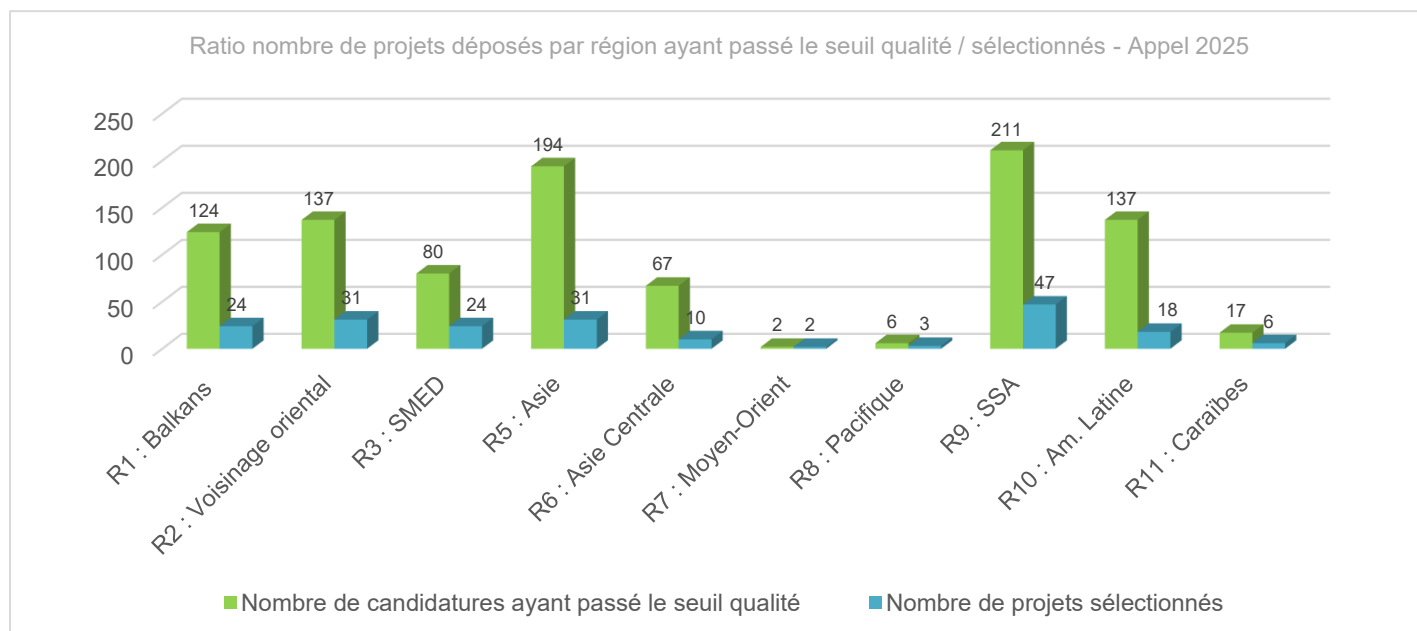
A l'inverse, certaines régions affichent des taux de sélection bien en deçà de la moyenne : c'est le cas de la région 3 – Pays du sud de la Méditerranée pour laquelle le taux de sélection en 2025 s'est établi à 9,9% ou encore la région 6 – Asie centrale pour laquelle le taux de sélection atteint 5,4%.

<sup>10</sup> Ratio entre le nombre de candidatures éligibles et le nombre de projets sélectionnés.



Il est également intéressant de faire cette même analyse région par région mais en remplaçant le nombre de candidatures éligibles par le nombre de candidatures ayant dépassé le seuil minimal de qualité (60/100) suite à l'évaluation.

Le résultat est sensiblement différent et on se rend compte que des projets de qualité et bien construits ont, malgré la concurrence sur cette action, de vraie chance d'être financés. Ainsi le taux de sélection des projets ayant dépassé les 60/100 est de plus de 30% pour les pays du Sud de la Méditerranée, près de 30% sur l'Asie.



### 3.2 Le taux de sélection diffère également de manière importante en fonction du volet de l'action.

Le taux de sélection global de 12% est aussi à relativiser en fonction des volets de l'action. Le taux de sélection varie de 36% pour le volet 3 de l'action à 7% pour le volet 2, démontrant une concurrence totalement différente d'un volet à l'autre.

<b>Appel 2025</b>	Volet 1	Volet 2	Volet 3
<i>Nombre de candidatures déposées</i>	215	1199	90
<i>Nombre de candidatures éligibles (= évaluées)</i>	194	1149	72
<i>Nombre de candidatures au-dessus du seuil minimal qualité après évaluation</i>	110	724	37
<i>Nombre de candidatures sélectionnées</i>	66	81	26
<b>Taux de succès pour les candidatures éligibles</b>	<b>34%</b>	<b>7%</b>	<b>36%</b>
<i>Taux de succès pour les candidatures au-dessus du seuil minimal qualité</i>	60%	11%	70%

Si l'on s'intéresse aux seules candidatures ayant dépassé le seuil minimal qualité de 60/100, alors il est juste d'affirmer que de bons dossiers de candidature sur les volets 1 et 3 avaient des bonnes chances d'obtenir un financement (60% pour le volet 1 ; 70% pour le volet 3). Cela est bien moins vrai pour le volet 2 de l'action où seulement 11% des dossiers ayant passé le seuil minimal qualité ont pu obtenir un financement.

Le tableau suivant synthétise les différences de taux de sélection entre régions et entre volets de l'action.

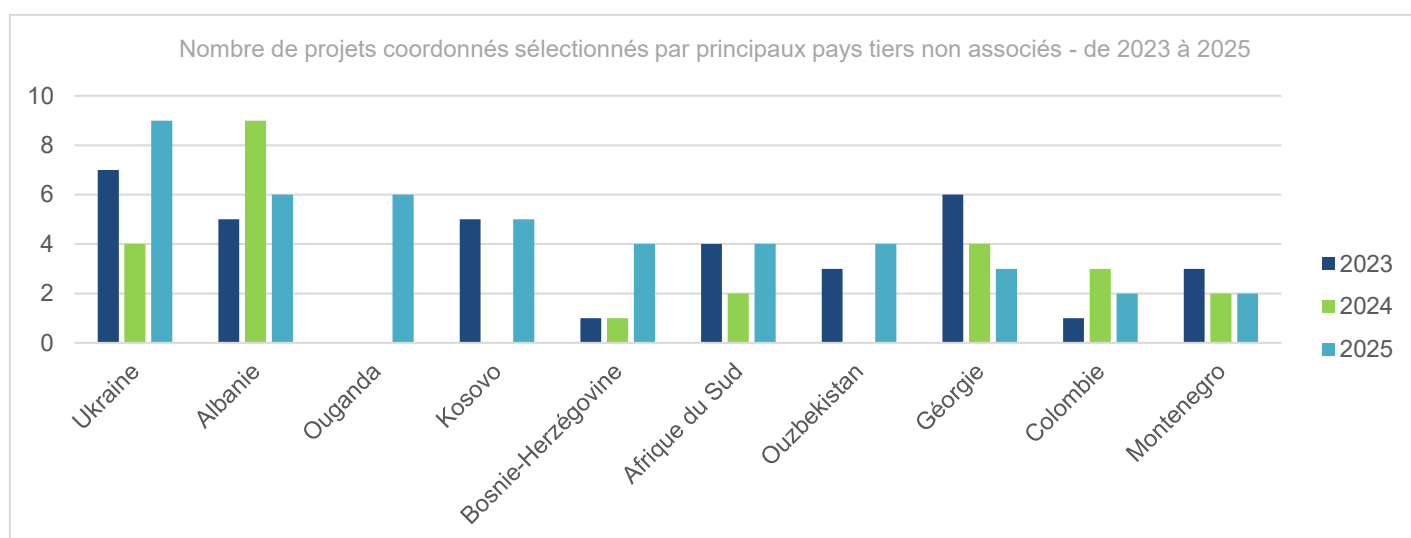
	<i>taux de succès des projets déposés sur la région au global</i>	<i>taux de succès des projets de volet 1</i>	<i>taux de succès des projets de volet 2</i>	<i>taux de succès des projets de volet 3</i>
<i>R1 : Balkans occidentaux</i>	11,8	24,4	7,5	42,9
<i>R2 : Voisinage oriental</i>	13,7	68,4	8	37,5
<i>R3 : Pays du sud de la Méditerranée</i>	9,9	37,5	7,2	9,1
<i>R5 : Asie</i>	10,3	40,9	6,6	71,4
<i>R6 : Asie centrale</i>	5,4	6,1	5	11,1
<i>R7 : Moyen-Orient</i>	22,2	50	33,3	0
<i>R8 : Pacifique</i>	37,5	66,7	0	100
<i>R9 : Afrique sub-saharienne</i>	14,4	47,8	7,5	53,8
<i>R10 : Amérique Latine</i>	10,3	25	7,4	60
<i>R11 : Caraïbes</i>	27,3	50	14,3	66,7

#### 4. La part de projets sélectionnés coordonnés par des pays tiers non associés en forte hausse en 2025

La part des projets sélectionnés coordonnés par les pays tiers non associés connaît une forte hausse en 2025. Sur les 173 projets sélectionnés, 81 sont coordonnés par des pays tiers non associés soit 46,8% des projets (c'était 36% lors de l'appel 2024) et le plus haut taux depuis le début de l'actuelle programmation.

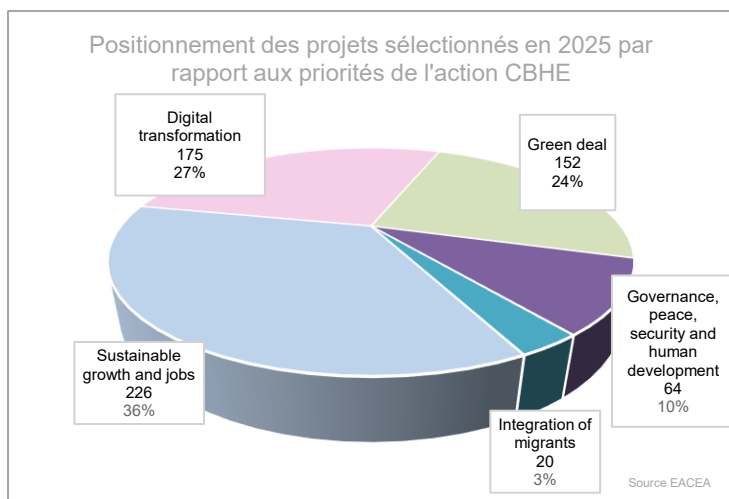
	2022	2023	2024	2025
<i>Projets coordonnés par un pays membre de l'UE ou un pays tiers associé</i>	85	87	98	92
<i>Projets coordonnés par un pays tiers non associé</i>	60	72	56	81

Le pays tiers non associé coordonnant le plus de projets en 2025 est l'Ukraine, avec 9 projets sélectionnés. Ensuite, l'Albanie et l'Ouganda (qui fait une entrée remarquable dans ce classement) viennent avec 6 projets coordonnés. A noter que les 3 autres pays des Balkans occidentaux sont également présents dans le top 10 des pays tiers non associés coordinateurs de projets CBHE (Kosovo : 5 ; Bosnie-Herzégovine : 4 ; Monténégro : 2)



En 2025, c'est 129 pays qui participent aux projets sélectionnés dans le cadre de l'action renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (c'était 119 en 2024) : 32 pays membres de l'UE ou pays tiers associés et 97 pays tiers non associés.

**129 pays participent aux projets sélectionnés en 2025**



Les 173 projets sélectionnés s'inscrivent principalement dans les priorités « croissance durable et emploi », « transformation numérique » et « pacte vert ».

Les priorités « intégration des migrants » et « gouvernance, paix, sécurité et développement humain » ne sont choisies que dans 13% des projets.

## 5. La présence française dans les projets sélectionnés reste faible.

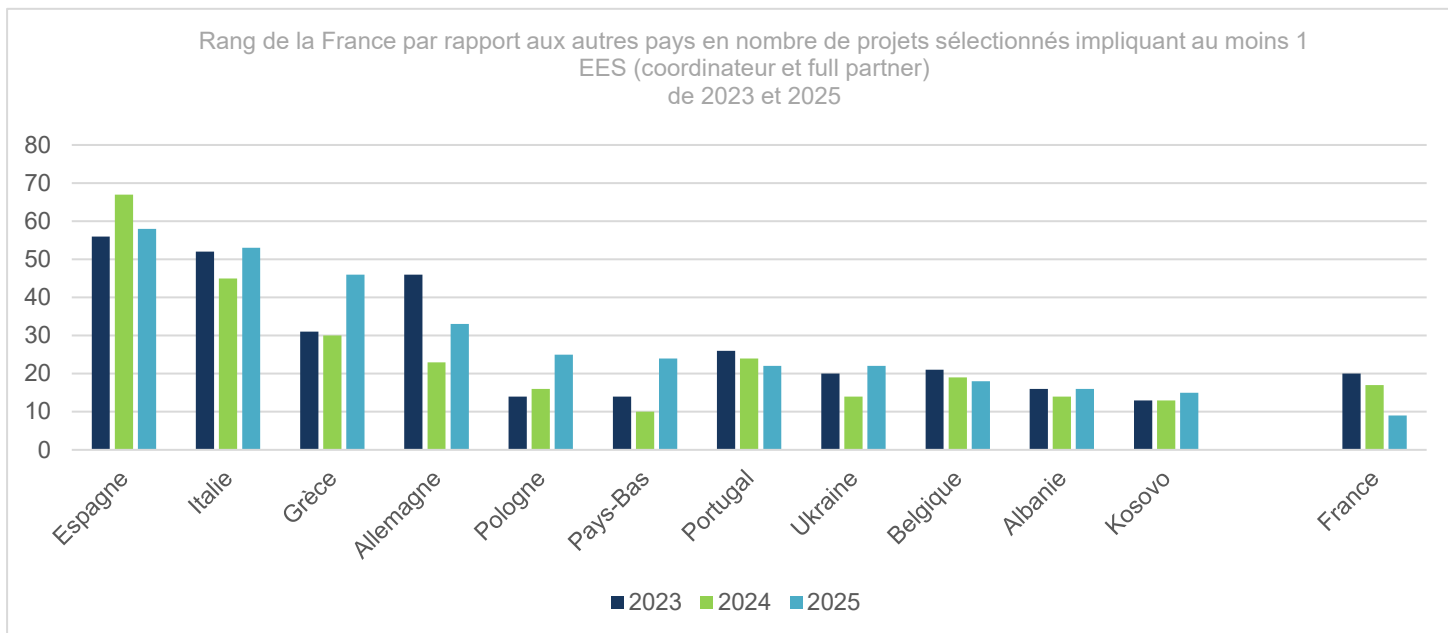
En 2025, le nombre de projets sélectionnés coordonnés par la France s'établit à 6, soit un taux de succès d'environ 17% pour les projets coordonnés par la France (pour rappel, 36 candidatures en coordination).

Si le nombre de projets coordonnés par la France est en très légère augmentation, la présence française dans l'ensemble des projets sélectionnés accuse une forte baisse par rapport à l'appel précédent. En 2025, la France est présente (en qualité de coordinateur ou de partenaire) dans 9 des 173 projets sélectionnés, soit une représentation française dans un peu plus de 5% des projets de l'appel 2025. C'est le taux le plus bas depuis le début de la programmation. Pour mémoire, ce taux était de 21% en 2020.

	2022	2023	2024	2025
<i>Projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français (coordinateur ou partenaire)</i>	16	20	17	9
<i>Projets sélectionnés coordonnés par un établissement français</i>	5	4	5	6
<i>Part des projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français<sup>11</sup></i>	11%	13%	11%	5%

Au niveau européen, la Grèce prend la tête du classement des pays coordinateurs de projets CBHE avec 17 projets dont elle assure la coordination. Toutefois, tout comme les années précédentes, l'Espagne et l'Italie sont en tête si l'on compte le nombre de projets impliquant un établissement national que ce soit comme coordinateur ou partenaire : l'Espagne est présente dans 58 des 173 projets sélectionnés (et en coordonne 14) ; l'Italie quant à elle est présente dans 53 projets sélectionnés en 2025 (et elle en coordonne 8).

<sup>11</sup> Ratio entre le nombre de projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français coordinateur ou partenaire et le nombre de projets sélectionnés au total



Concernant les 9 projets sélectionnés impliquant la France : 2 sont du volet 1, 6 sont du volet 2 et 1 est du volet 3 (sur les Balkans occidentaux).

Concernant les 6 projets sélectionnés coordonnés par la France : 2 sont du volet 1 et 4 sont des volet 2. Sur les 9 projets, 1 seul est transrégional impliquant l'Amérique Latine (région 10) et Caraïbes (région 11).

## 6. Une présence française répartie sur les continents

Alors que jusqu'en 2024, les projets CBHE impliquant la France concernaient majoritairement le continent africain (Afrique du Nord et Afrique subsaharienne), on constate en 2025, sur les 9 projets impliquant la France, une plus grande diversité en termes géographiques :

- 1 projet avec les Balkans occidentaux (Monténégro) ;
- 1 projet avec l'Afrique du Nord (Egypte/Tunisie) ;
- 1 projet en Asie (Thaïlande/Philippines) ;
- 3 projets avec l'Afrique subsaharienne (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Comores, Madagascar). A noter que l'Agence Universitaire de la Francophonie est partenaire de 2 projets sélectionnés ;
- 3 avec l'Amérique Latine et les Caraïbes (Panama, Costa Rica, Salvador, Guatemala, Colombie, Mexique, Brésil, Equateur, République dominicaine).

Sur les 6 projets coordonnés par un établissement français : 3 visent l'Afrique subsaharienne, 1 l'Afrique du Nord, 1 l'Asie et le dernier l'Amérique Latine/Caraïbes.

### ★ Financements Erasmus + pour les projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement supérieur dans lesquels la France est impliquée

	2022	2023	2024	2025
<i>Financements alloués</i>	12 151 805 €	19 178 405 €	11 042 154 €	6 356 499 €

## ◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnels

Les projets de renforcement des capacités se sont ouverts au secteur de l'enseignement et de la formation professionnels dans le programme Erasmus+ à partir de 2022.

Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux entre des organismes actifs dans le domaine de l'EFP des pays membres de l'UE et pays tiers associés (27 Etats membres de l'UE et 6 pays tiers associés au programme) et des pays tiers non associés au programme des 6 régions couvertes par l'action.

Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne, via l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) et l'instrument de préadhésion (IPA III). Chaque région a un budget et des priorités prédéfinis.

Ces projets doivent se concentrer sur le renforcement des capacités des organismes actifs dans le domaine de l'EFP, principalement dans les pays tiers non associés au programme.

De manière générale, ces projets visent à :

- Renforcer les capacités des prestataires d'EFP pour améliorer la coopération entre les parties prenantes privées et publiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels afin de concevoir des interventions axées sur la demande et sur les nouvelles perspectives ;
- Améliorer la qualité et la réactivité de l'EFP face aux évolutions économiques et sociales afin d'accroître la pertinence de l'offre de compétences sur le marché du travail ;

- Aligner l'offre d'EFP sur les stratégies de développement locales, régionales et nationales.

Ces projets transnationaux, d'une durée de 1 à 3 ans, doivent impliquer au moins 4 organisations de 3 pays au minimum :

- au moins 1 organisation de 2 États membres de l'UE différents et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme ou
- au moins 1 organisation de pays tiers associés au programme différents et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme ou
- au moins 1 organisation d'un Etat membre de l'UE et 1 organisation d'un pays tiers associé au programme et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme

**A noter, le coordinateur du consortium, à la différence des projets de renforcement des capacités de l'enseignement supérieur, doit nécessairement être originaire d'un Etat membre de l'UE ou d'un pays tiers associé au programme.**

La subvention va de 100 000 € à 400 000 €.

*Il s'agit d'une action centralisée gérée par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).*

*L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.*

### EXEMPLES DE PROJETS

[Projets financés - Appel à propositions 2025](#)

## 1. Un budget particulièrement important sur les zones Balkans occidentaux et Afrique subsaharienne

Région	Budget indicatif
<i>Balkans occidentaux (région 1)</i>	8 500 000 €
<i>Voisinage oriental (région 2)</i>	3 508 341 €
<i>Pays du Sud de la Méditerranée (région 3)</i>	4 677 788 €
<i>Afrique subsaharienne (région 9)</i>	8 072 432 €
<i>Amérique latine (région 10)</i>	1 949 078 €
<i>Caraïbes (région 11)</i>	292 362 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>27 000 001 €</b>

## 2. Une présence française moindre dans ce 4<sup>e</sup> appel à propositions sélectif et concurrentiel

	2022	2023	2024	2025
<i>Nombre de candidatures</i>	121	162	299	<b>611</b>
<i>Projets sélectionnés</i>	58	68	72	<b>73</b>
<i>Taux de sélection</i>	48%	42%	24%	<b>12.9%</b>

L'engouement pour l'action est croissant à chaque appel à propositions. Malgré un budget disponible globalement stable par rapport à l'appel à propositions 2024 (+0.7%), le nombre de candidatures est en très forte augmentation en 2025 : +104%

Des organismes français sont présents dans 47 candidatures parmi les 611 déposées (7,7%).

89% des projets soumis ont demandé une subvention de l'UE entre 300 000€ et 400 000€.

A l'issue des sélections, 73 projets ont été sélectionnés. En moyenne, les projets sélectionnés regroupent 7 partenaires (hors « partenaires associés »). Parmi ces 73 projets financés en 2025 :

- 54 projets impliquent dans le partenariat des organismes espagnols (15), italiens (19) ou grecs (20) ;
- 2 projets sont coordonnés par des organismes issus de pays tiers associés au programme (Macédoine du Nord, Turquie).

Le nombre de projets financés impliquant un organisme français est en baisse par rapport à l'appel à propositions antérieur. Un seul projet est coordonné par un organisme français.

Le projet financé coordonné par un organisme français s'intitule « BEYOND » (« *Balkans Engagement for Youth, Opportunities, Networking and Development* »). Ce projet porté par [le Collectif pour un service civique européen](#) a pour objectif d'adapter le modèle des programmes de mobilité basés sur le service civique sur le secteur de l'enseignement et la formation professionnels et ainsi offrir des opportunités de formation en

situation de travail pour les jeunes des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie).

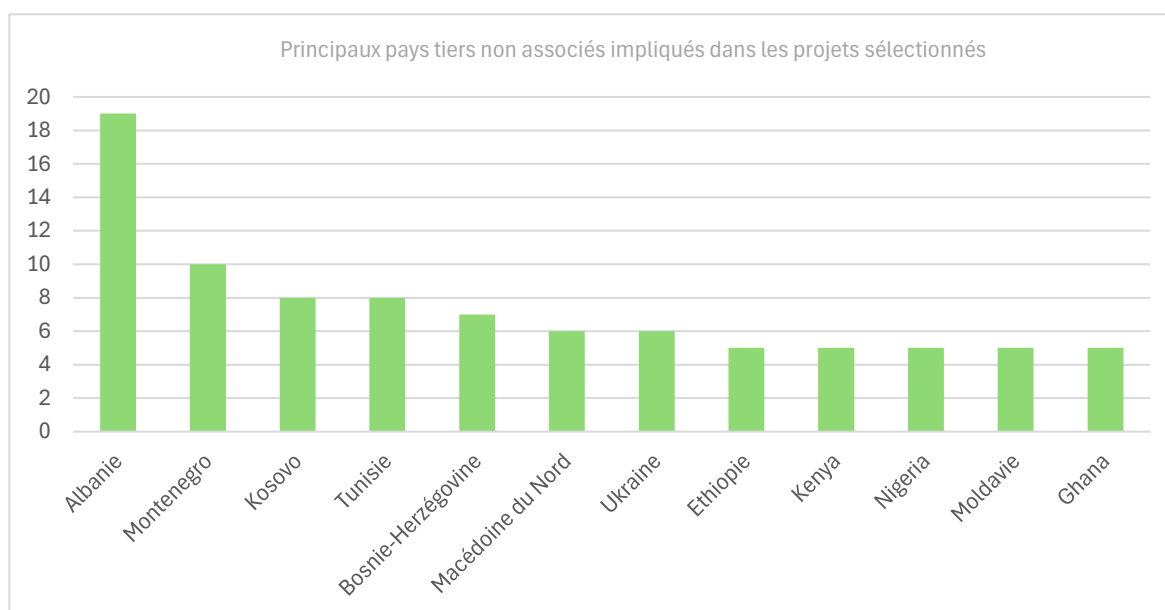
Les 4 autres projets sélectionnés dans lesquels la France est partenaire visent les régions suivantes :

- Afrique subsaharienne ;
- Amérique latine ;
- Pays du Sud de la Méditerranée.

<i>Appel à propositions</i>	<i>Projets sélectionnés coordonnés par un organisme français</i>	<i>Projets sélectionnés impliquant un organisme français (partenaire ou coordonnateur)</i>
<i>2022</i>	<i>2</i>	<i>5</i>
<i>2023</i>	<i>2</i>	<i>4</i>
<i>2024</i>	<i>2</i>	<i>8</i>
<i>2025</i>	<i>1</i>	<i>5</i>

### 3. Une représentativité géographique large

Sur les 33 pays membres de l'UE et pays tiers associés, 29 pays sont impliqués (en tant que coordinateur ou partenaire) dans un projet de renforcement des capacités sur le secteur de l'EFP. Par ailleurs, 44 pays tiers non associés au programme participent aux 73 projets financés.



★ Financements Erasmus + pour les projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnels dans lesquels la France est impliquée

	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>
<i>Financements alloués</i>	<i>1 932 712€</i>	<i>1 311 181€</i>	<i>3 089 775</i>	<i>2 396 705</i>

# ◆ Actions Jean Monnet - Enseignement et Recherche

L'action Jean Monnet a été lancée en 1989 par la Commission européenne pour soutenir les études et la recherche universitaire dans le cadre de l'intégration européenne. Originellement, le programme Jean Monnet s'adressait aux universités des Etats membres. Aujourd'hui, son rayonnement est mondial.

Les actions Jean Monnet pour l'enseignement supérieur contribuent à diffuser les connaissances sur l'Union européenne. Elles soutiennent l'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes : l'enseignement, l'apprentissage et les recherches concernant l'Union européenne, son histoire, ses objectifs, ses structures, ses fonctions et/ou ses politiques.

Les actions Jean Monnet servent à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Union : liberté, respect de la dignité humaine, démocratie, égalité..., à faire connaître les politiques qui contribuent à améliorer la vie quotidienne des citoyens dans l'UE et à l'étranger, et enfin, servent de vecteur diplomatique dans les pays tiers, en diffusant les valeurs de l'UE.

Elles favorisent le dialogue entre le monde universitaire, la société civile, les acteurs de l'éducation et les décideurs publics pour promouvoir une citoyenneté européenne active.

L'action Jean Monnet « Enseignement et Recherche » peut prendre l'une de ces formes:

- *Modules* : mise en œuvre de programmes pédagogiques courts (min 40h d'enseignement/an) ; soutien financier jusqu'à 30 000€ ;
- *Chaires* : financement de postes d'enseignement maître de conférence ou

professeur d'université (minimum 90h de cours/an) ; soutien financier jusqu'à 50 000€ ;

- *Centres d'excellence* : structures pluridisciplinaires qui rassemblent des ressources humaines et documentaires spécialisées dans l'étude et la recherche sur l'intégration européenne ; soutien financier jusqu'à 100 000€ ;
- *Réseaux thématiques (policy debate) dans l'enseignement supérieur* : ces réseaux dont la thématique est déterminée par la Commission européenne, ont pour objet de collecter, partager et échanger sur des résultats de recherche, contenus de cours, études, articles, etc. entre partenaires : réseau sur les questions internes à l'UE (soutien financier jusqu'à 1 000 000€) ; réseau sur les questions de politique extérieure (soutien financier jusqu'à 1 200 000€).

Cette activité « réseaux thématiques » s'est ouverte au secteur de l'enseignement supérieur en 2022. La durée des projets subventionnés est de 3 ans, quelle que soit l'action.

Dans le programme Erasmus+ 2021-2027, l'action Jean Monnet s'ouvre aux autres secteurs l'éducation et de la formation : « Formation des enseignants » ; « Initiatives pour apprendre l'UE » ; « Réseaux thématiques ».

A noter, ces deux dernières actions n'étant pas ouvertes aux pays tiers non associés, elles ne sont pas traitées dans ce recueil.

*Il s'agit d'une action centralisée gérée par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ». L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.*

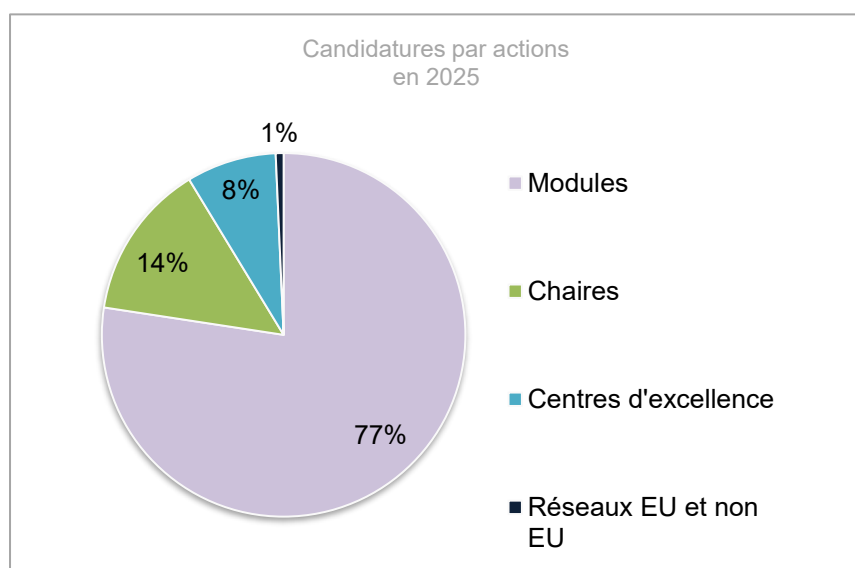
## EXEMPLES DE PROJETS

[Erasmus+ Project Results Platform – Jean Monnet](#)

## 1. Un nombre de candidatures toujours en augmentation

En 2025, le budget attribué pour les actions Jean Monnet relevant du secteur de l'enseignement supérieur<sup>12</sup> (modules, chaires, centres d'excellence et réseaux thématiques de politique extérieure ou interne à l'UE) a baissé d'environ 1,5M€ par rapport à 2024 pour s'établir à 14,85M€. 15% de ce budget est dédié au financement des réseaux thématiques, une part en baisse par rapport aux précédents appels.

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Budget attribué</b>	10,2 M€	16,6 M€	21 M€	17,3 M€	14,8 M€
<i>Dont pour réseaux thématiques EU et hors EU</i>	N/A	3,1 M€	7,8 M€	5,8 M€	2,2 M€



En 2025, le nombre de candidatures a encore augmenté pour s'établir à 2 001 au total, soit une augmentation de près de 50% du nombre de candidatures. Comme les années précédentes, les candidatures ont principalement concerné les modules.

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Total des candidatures sur les différents volets Jean Monnet</b>	781	608	1 023	1 337	2 001

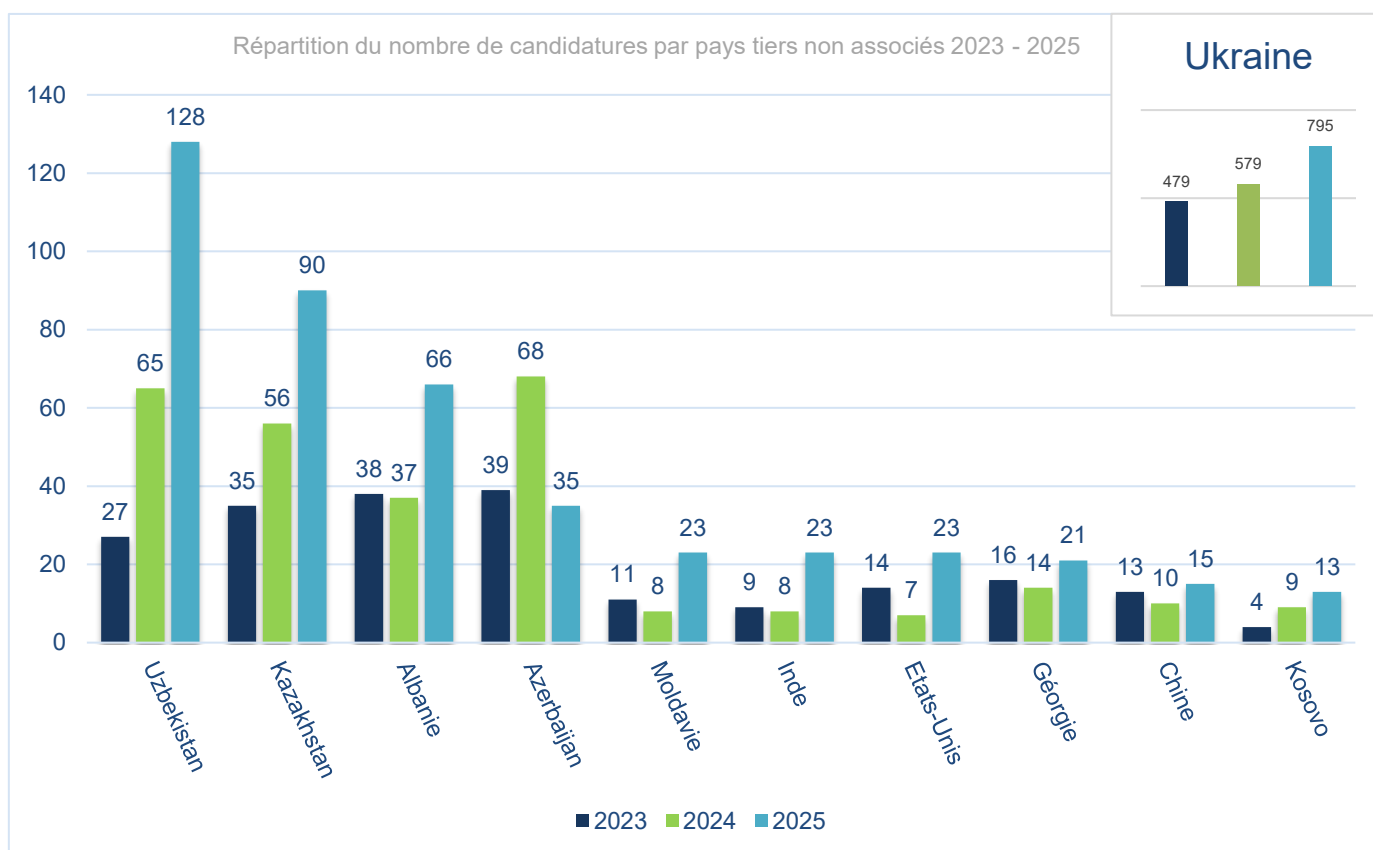
## 2. Une présence française faible dans les modules, chaires et centres d'excellence

### 2.1 Point sur les candidatures aux modules, chaires et centres d'excellence.

Comme l'an dernier, près de 72% des candidatures sur les modules, chaires et centres d'excellence sont issus de pays tiers non associés. A noter que l'Ukraine, à elle seule, a déposé 40% de l'ensemble des candidatures reçues (soit 795 candidatures).

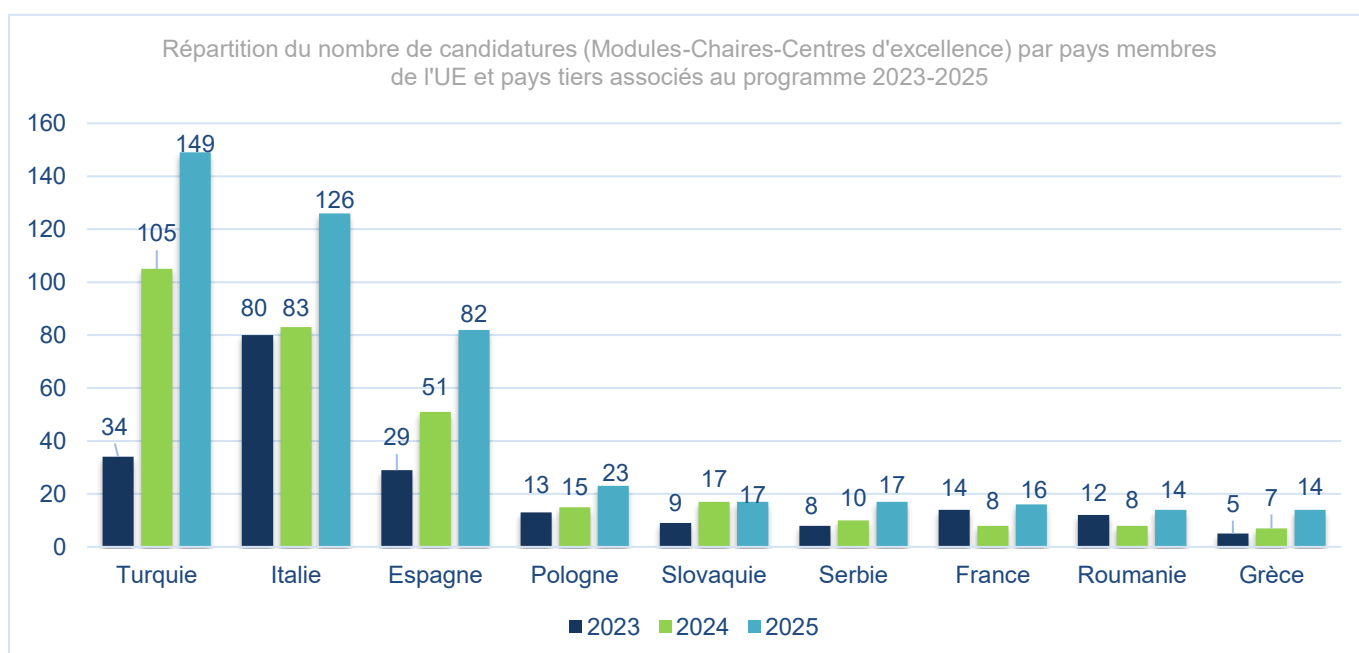
<sup>12</sup> Budget total disponible = budget sur le secteur Enseignement supérieur : modules, chaires, centres d'excellence, réseaux thématiques qu'ils soient de politique extérieure ou les réseaux internes à l'UE (*même si ces derniers ne sont pas ouverts à la dimension internationale*). Les chiffres de ce recueil 2025 ont été réajustés par rapport au recueil précédent pour prendre en compte ces réseaux internes dans le calcul du budget.

Cette forte présence de l'Ukraine dans les candidatures était déjà constatée lors des derniers appels. Comme les années précédentes, on note une très forte présence dans les candidatures des pays de la région du Partenariat Oriental (région 2), de l'Asie centrale (région 6) et des Balkans occidentaux (région 1).



Parmi les pays membres de l'UE et pays tiers associés, la Turquie reste en tête du nombre de candidatures soumises, suivie de l'Italie et l'Espagne. Une augmentation de la participation turque dans cette action est observée depuis 2022.

Parmi les pays du programme, la France est en 6<sup>ème</sup> position en nombre de candidatures soumises. Ce nombre repart à la hausse après une baisse importante en 2024, peut-être en lien avec les actions de promotion de ces actions spécifiques par l'Agence française. En 2025, 16 candidatures françaises ont été soumises ainsi réparties : 4 modules ; 10 chaires ; 2 centres d'excellence.



## 2.2 Point sur la sélection des projets de modules, chaires et centres d'excellence.

244 projets ont été sélectionnés en 2025, majoritairement des modules (56% du total des projets). Au niveau européen, avec un budget en baisse et un nombre de candidature en forte hausse, le taux de sélection des projets que sont les modules, chaires et centres d'excellence baisse inexorablement pour s'établir à 12,3%.

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Projets sélectionnés</i>	259	361	339	262	244
<i>Taux de sélection</i>	33.42%	59.87%	34,4%	20%	12,3%

A noter toutefois que le taux global de sélection de 12,3% est à relativiser en fonction de l'action concernée, comme c'était déjà le cas l'an dernier. Le taux de succès pour les chaires est de près de 21% et celui pour les centres d'excellence se rapproche des 40%.

<b>Appel 2025</b>	Module	Chaire	Centre d'excellence
<i>Nombre de candidatures déposées</i>	1549	278	160
<i>Nombre de candidatures éligibles (= évaluées)</i>	1527	270	132
<i>Nombre de candidatures au-dessus du seuil minimal qualité après évaluation</i>	551	168	85
<i>Nombre de candidatures sélectionnées</i>	137	56	51
<b><i>Taux de succès pour les candidatures éligibles</i></b>	<b>9 %</b>	<b>20,7 %</b>	<b>38,6 %</b>
<i>Taux de succès pour les candidatures au-dessus du seuil minimal qualité</i>	24,9 %	33,3 %	60 %

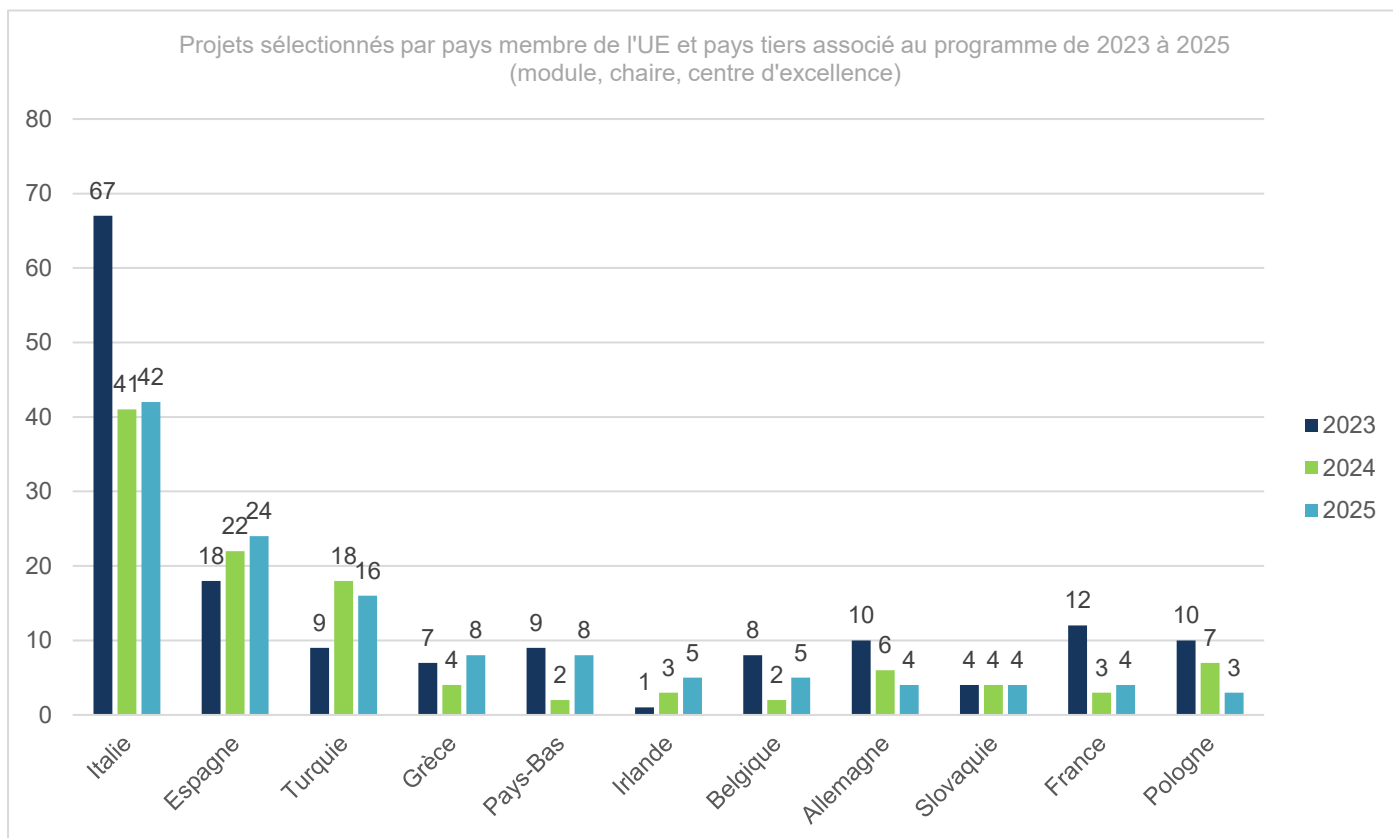
Si l'on s'intéresse aux seules candidatures ayant dépassé le seuil minimal qualité permettant de prétendre à un financement, alors les taux de succès pour chacune de ses actions sont beaucoup plus importants : 25% pour les modules, 33% pour les chaires et 60% pour les centres d'excellence.

En 2025, la France est à nouveau peu présente dans les sélections. Sur les 16 candidatures françaises, 4 ont obtenu un financement, soit 25% des projets français déposés. Les projets français sélectionnés se répartissent ainsi : 1 module, 1 chaire et 2 centres d'excellence (soit un taux de succès de 100% pour les centres d'excellence déposés par les candidats français).

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Nombre de projets français sélectionnés</i>	13	10	9	3	4
<i>Taux de sélection français</i>	86.67 %	100 %	64 %	37,5 %	25 %

Comme les années précédentes, l'Italie domine encore cette action en 2025 avec 42 projets sélectionnés, loin devant l'Espagne (24) et la Turquie (16). Parmi les pays tiers non associés, l'Ukraine et l'Albanie

occupent la première place avec chacune 19 projets sélectionnés. Les États-Unis et l’Australie suivent avec 9 projets sélectionnés pour chacun de ces pays.



### 3. La France est partenaire d'un réseau thématique sélectionné

#### 3.1 Point sur les candidatures aux réseaux thématiques Jean Monnet

Il est important de rappeler que, depuis 2022, les réseaux thématiques Jean Monnet (« *policy debate* ») se sont ouverts au secteur de l'enseignement supérieur. Deux réseaux Jean Monnet sur ce secteur étaient ouverts lors de l'appel à projets 2025 :

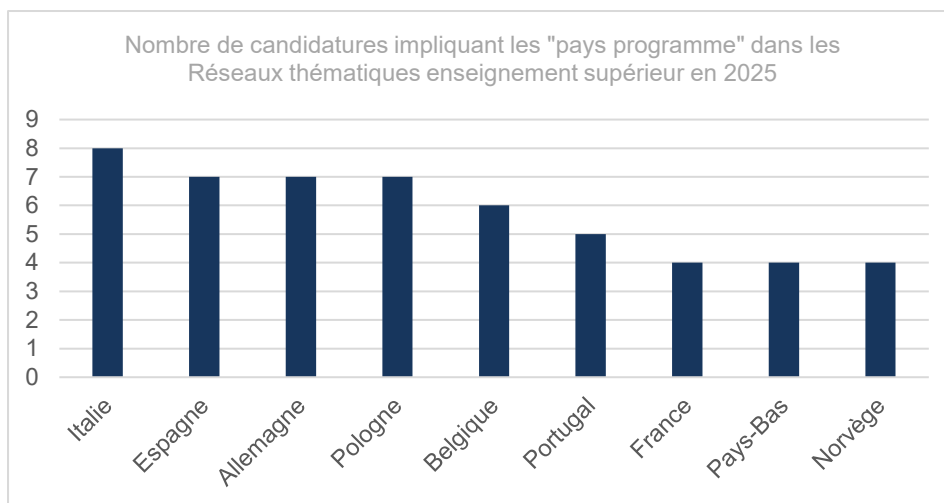
- Un réseau sur la politique interne - **réseau EU : EU enlargement as a catalyst for progress**
- Un réseau relatif à la politique extérieure de l'UE – **réseau non EU** (qui, pour rappel, associe établissements européens et établissements des pays tiers non associés) : **UE - Amérique du Nord**

Au total, 14 candidatures ont été reçues dont 11 sur réseau EU et 3 sur réseau non EU.

5 dossiers (sur réseau EU) ont été déclarés inéligibles.

Sur les 9 candidatures évaluées donc, l'Italie, la Belgique et l'Allemagne en coordonnent 2 chacune. Les 3 autres pays coordinateurs de projets de réseaux sont l'Autriche, l'Espagne et l'Irlande.

La France ne coordonne aucune candidature mais est présente en qualité de partenaire dans 4 candidatures sur les 14 soumises (dont 3 dans des réseaux EU et 1 dans un réseau non EU).



### 3.2 La France est partenaire du réseau thématique relatif à la politique intérieure de l'UE

En 2025, 2 réseaux thématiques ont été sélectionnés. Ces 2 réseaux sont coordonnés par l'Italie (pour le réseau EU) et la Belgique (pour le réseau non-EU). Seul le réseau EU sélectionné implique la France.

Les 2 réseaux sélectionnés sont les suivants :

- Réseau EU « **ENLARGE** » – *EU enlargement policy / the future of EU*, coordonné par l'Italie. Nantes Université est partenaire ;
- Réseau non-EU « **TANDEM** » - *EU / Transatlantic Relations*, coordonné par la Belgique.

★ Financement Erasmus + pour les projets Jean Monnet dans lesquels la France est impliquée

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Financements alloués aux Modules, Chaires, Centres d'excellence</i>	562 360 €	577 958 €	430 000 €	122 000 €	295 000 €
<i>Financements alloués aux Réseaux thématiques dans lesquelles la France est impliquée<sup>13</sup></i>	N/A	1 199 385 €	3 501 032 €	5 793 208 €	1 000 000 €

<sup>13</sup> Les montants mentionnés ont été modifiés par rapport aux précédents bilans pour inclure les financements aux réseaux EU qui n'étaient auparavant pas pris en compte.

# ◆ Echanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse

Les projets d'échanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse (« *Erasmus + Virtual Exchange* ») doivent permettre aux jeunes de 13 à 30 ans de participer à des échanges dans le cadre d'une communauté virtuelle. Chaque jeune peut accéder à un enseignement (formel et non formel) international et interculturel de qualité, sans mobilité physique, avec des homologues des pays tiers non associés.

Cette action a pour objectif :

- D'encourager le dialogue interculturel avec les pays tiers non associés et accroître la tolérance grâce à des interactions interpersonnelles en ligne ;
- De promouvoir différents types d'échanges virtuels en complément de la mobilité physique d'Erasmus+ ;
- De renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, en particulier dans l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux ;
- De favoriser le développement des compétences numériques et non techniques des étudiants, des jeunes et des animateurs socio-éducatifs ;
- De promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination ;
- De renforcer la dimension « jeunesse » dans les relations de l'UE avec les pays tiers.

De nombreuses activités de coopération en ligne peuvent être proposées : discussions en ligne, formation de professeurs ou personnel universitaire pour monter des échanges virtuels, cours en ligne ouverts et interactifs, MOOC.

Quels qu'ils soient, les projets doivent être interactifs et animés par des facilitateurs qualifiés.

Ces activités doivent s'appuyer autant que possible sur des plateformes existantes.

Le projet doit être déposé et coordonné obligatoirement par un établissement d'enseignement supérieur charté (EES) ou une organisation active dans le domaine de la jeunesse d'un pays membre de l'UE ou pays tiers associé au programme.

Chaque projet doit concerner des organisations et participants issus de seulement 1 des 4 régions éligibles (Balkans occidentaux, Voisinage oriental, Pays du sud de la Méditerranée, Afrique subsaharienne).

Le consortium doit être composé d'au moins 4 partenaires dont au moins :

- 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays membres de l'UE ou pays tiers associés ;
- 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays tiers non associés de la même région.

Les projets sont sélectionnés pour 3 ans. Le budget est de 500 000€ maximum. Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne, via l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) et l'instrument de préadhésion (IPA III). Chaque région a un budget et des priorités prédéfinis.

*Cette action est centralisée et gérée par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».*

*L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.*

## EXEMPLES DE PROJETS

Projets financés – appel à projets 2025 : [Balkans](#) ; [Partenariat oriental](#) ; [Pays du sud de la Méditerranée](#) ; [Afrique subsaharienne](#)

## 1. Une représentation française en hausse dans des candidatures en augmentation de plus de 100%

Le budget 2025 au stade de l'ouverture de l'appel à candidature était de 8,5M€<sup>14</sup>.

Les 4 régions éligibles à l'action connaissent une augmentation de leur budget. L'augmentation la plus conséquente est celle du budget dédié aux pays du partenariat oriental (région 2) qui connaît une hausse de plus de 150%. Le budget de la région 3, pays du sud de la Méditerranée augmente également de 62% (en comparaison : +11% de budget pour région 1 et +14% pour région 9).

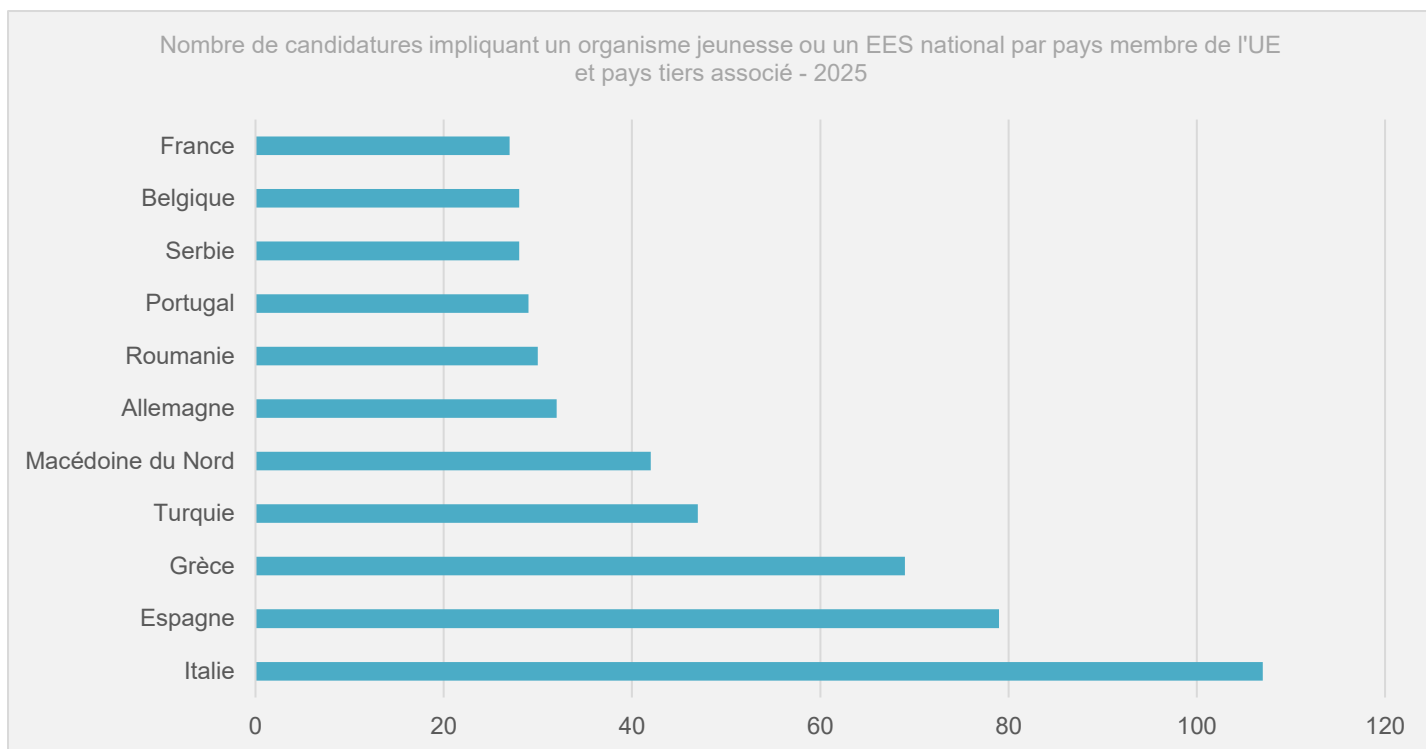
	2025
<i>Budget européen global</i>	8,5 M€
<i>dont Balkans</i>	1 M€
<i>dont partenariat oriental</i>	2,5 M€
<i>dont pays du sud de la Méditerranée</i>	1,6 M€
<i>dont Afrique subsaharienne</i>	3,4 M€

En 2025, 334 candidatures ont été reçues (+109% par rapport à 2024), 291 ont été déclarées éligibles et à l'issue des évaluations 221 ont passé le seuil qualité leur permettant de prétendre à un financement (soit 66% des candidatures). C'est un progrès très important démontrant une montée en qualité indéniable sur l'action.

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Nombre de candidatures reçues</i>	58	69	92	160	334
<i>Nombre de candidatures éligibles</i>	41	49	82	136	291
<i>Nombre de candidatures ayant passé le seuil qualité</i>	Non disponible	34	40	98	221

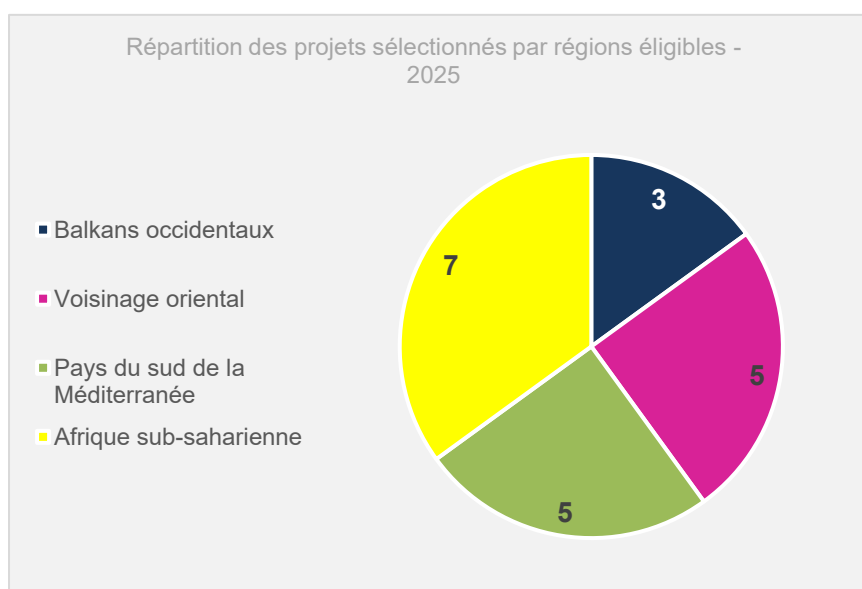
Avec une présence dans 107 candidatures sur 334 (dont 46 candidatures en tant que coordinateur), l'Italie reste comme les années précédentes le pays membre de l'UE ou pays tiers associé le plus investi dans cette action, suivi de l'Espagne présente dans 79 candidatures (dont 21 en tant que coordinateur) et de la Grèce représentée dans 69 candidatures (dont 25 en tant que coordinateur). Le trio de tête ne change donc pas entre 2024 et 2025.

<sup>14</sup> Pour rappel, en 2024, le budget initial de l'action avait été fortement abondé. Au moment de l'élaboration de ce bilan, nous n'avons pas l'information concernant le budget attribué *in fine* à cette action. Les données seront mises à jour dans le prochain bilan.



La France est quant à elle présente dans 27 candidatures sur 334 et en coordonne 9. C'est un très net progrès par rapport à 2024. La France n'était alors présente que dans 11 candidatures déposées et n'en coordonnait qu'une seule. Il s'agit donc d'une hausse de **145% du nombre de candidatures impliquant la France**.

## 2. La France coordonne un projet, une première sur cette action depuis le début de la programmation



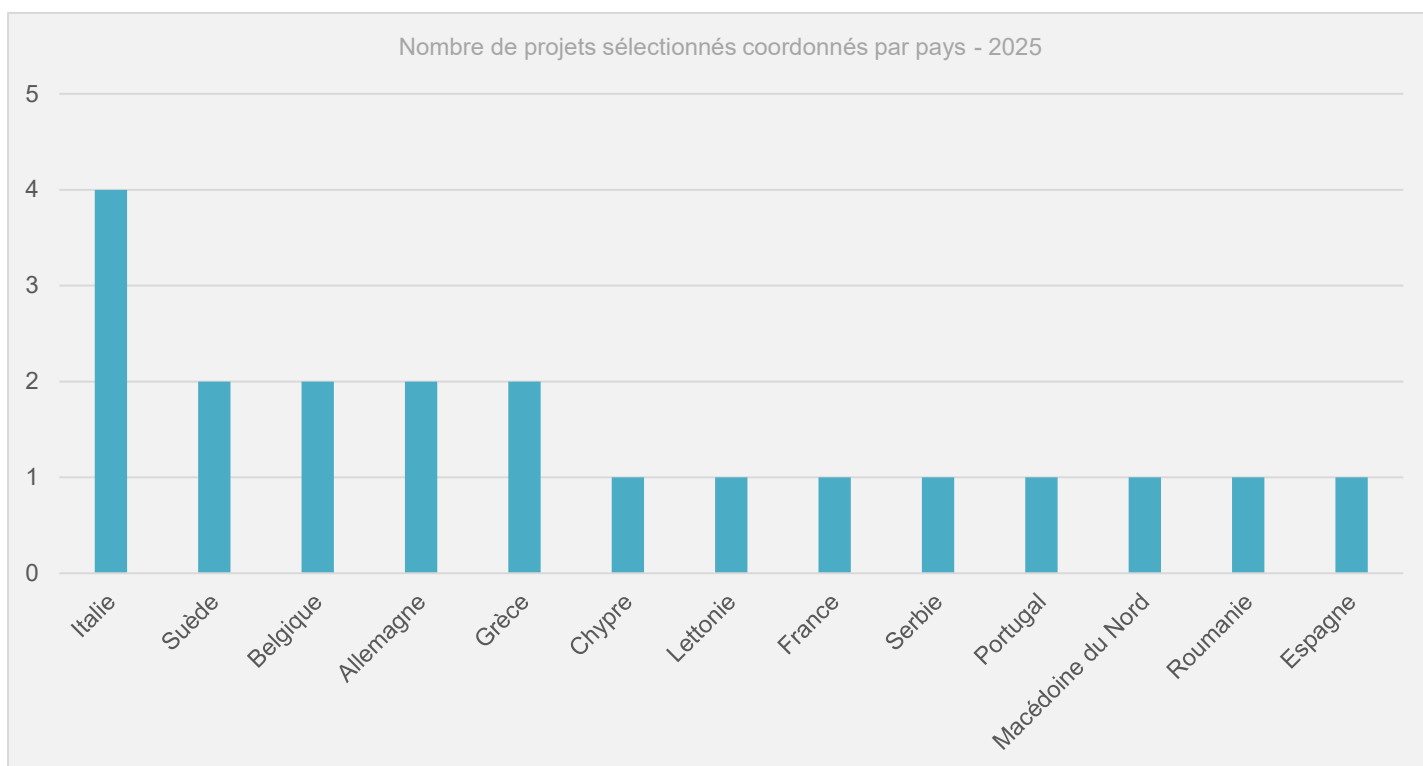
En 2025, 20 projets ont été retenus à l'issue de l'appel à propositions<sup>15</sup>. Si on le reporte au nombre global de candidatures éligibles (291), le taux de sélection s'établit à environ 15,6%.

La répartition de ces 20 projets est la suivante : 3 pour les Balkans occidentaux, 5 pour les pays du Sud de la Méditerranée, 5 pour les pays du voisinage oriental et 7 pour l'Afrique subsaharienne.

<sup>15</sup> 7 autres projets sont en liste de réserve. Pour rappel, en 2024, la CE avait financé tous les projets de la liste de réserve. Si tel est le cas en 2025, les chiffres seront mis à jour dans le prochain bilan.

Les notes seuils ayant permis au « dernier » projet d'être financé sont les suivantes :

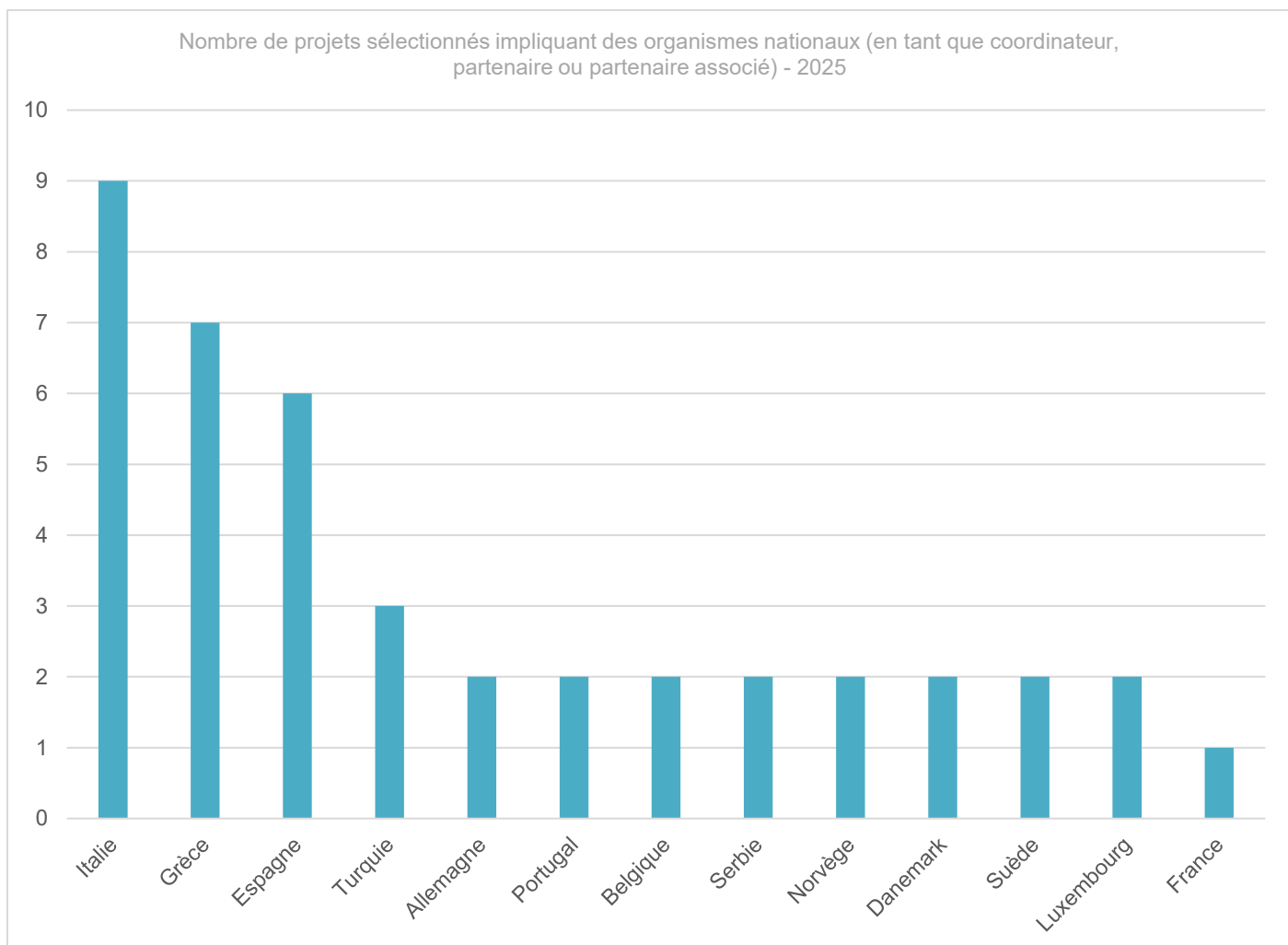
- Région 1 (Balkans occidentaux) : 88/100
- Région 2 (Partenariat oriental) : 80/100
- Région 3 (Pays du Sud de la Méditerranée) : 81/100
- Région 9 (Afrique subsaharienne) : 83/100



Parmi les pays membres de l'UE et pays tiers associés, l'Italie reste en tête avec 4 projets sélectionnés dont elle assure la coordination. Belgique, Allemagne et Grèce sont, comme l'année dernière, bien présents dans les sélections avec 2 projets en coordination, accompagnés sur cette 2<sup>ème</sup> marche du podium également de la Suède.

L'Italie est également le pays le plus représenté dans les projets sélectionnés. En 2025, elle est dans 9 des 20 projets sélectionnés. Elle est suivie par la Grèce présente dans 7 projets, de l'Espagne (6 projets) et de la Turquie (3 projets).

La France est quant à elle présente dans 1 des 20 projets sélectionnés. Pour autant, il s'agit d'un projet en coordination, une première pour un organisme français sur cette action depuis son lancement dans la programmation actuelle. Le projet français sélectionné vise 3 pays francophones de la région 9 / Afrique subsaharienne (Bénin, Gabon, Cameroun) et concerne davantage le volet « jeunesse » de l'action « Echanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse ».



Parmi les pays tiers non associés qui, pour rappel, ne peuvent pas coordonner ces projets, on notera la présence de la Jordanie partenaire dans les 5 projets de la région 3, du Liban dans 4 des 5 projets de la région 3, de l'Ukraine dans 4 projets sur 5 de la région 2.

★ Financement Erasmus + pour les projets EVE dans lesquels la France est impliquée (en tant que coordinateur et partenaire)

	2023	2024	2025
<i>Financements alloués</i>	725 137 €	895 833 €	363 400€